



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MARS

L'an deux mille vingt-quatre et le 25 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge DEUILHÉ, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Thierry BERTRAND, Denis BUVAT, Céline BRUNIERA, Nicole DEDÉBAT, Serge DEUILHÉ, Monique D'OLIVEIRA, Caroline FERRER, Carole GAUDEZ, Patricia GOUPIL, Arlette GRANGÉ, Jean-Luc JOUSSE, Gilbert LABORDE, Philippe LANDES, Corinne LAYE, Annie LE PAPE, Catherine LOUIT, Denis PERY, Fabrice PLANCHON, Laurent POMERY, Nicolas REY-BÈTHBÉDER, Laurence ROUSSEL, Simon SANCHEZ, Annabelle SARRAT, Christophe SOLOMIAC, Jean-François SUTRA, Pascal VALIERE.

Procuration : Monsieur Patrice LARRIEU à Madame Arlette GRANGÉ ; Madame Céline PALAPRAT à Madame Carole GAUDEZ.

Monsieur Denis BUVAT est élu secrétaire de séance.

VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL EN DATE DU 04 MARS 2024

Monsieur le Maire : Mesdames et messieurs, bonsoir. Il est 20 h 30. Bienvenue pour cette séance du Conseil Municipal. Avant d'entamer les débats de l'ordre du jour, je vous informe que, suite à la démission de Monsieur BESOMBES en date du 8 mars 2024, nous accueillons aujourd'hui Madame Céline PALAPRAT en tant que Conseillère Municipale. Malheureusement, pour des raisons personnelles, elle ne peut pas être présente ce soir parmi nous, mais nous lui souhaitons la bienvenue. Monsieur BUVAT, secrétaire de séance, cela vous convient ? Merci, et nous allons procéder à l'appel.

[Appel].

Monsieur le Maire : Le quorum étant atteint, merci, Monsieur BUVAT, nous pouvons valablement délibérer. Y a-t-il quelqu'un qui souhaite intervenir ? Non ? Alors, je vous propose de passer à l'approbation du précédent procès-verbal. Y a-t-il des remarques ? Madame SARRAT.

Madame Annabelle SARRAT : Bonsoir. Je voulais intervenir sur des phrases, sur mes propos, à la page 11, concernant ma discussion avec Monsieur PLANCHON, sur les éléments par rapport à un Conseil Municipal en septembre-octobre sur lequel je vous demanderai de me faire un petit retour sur les éléments de l'audit. A été oublié « l'audit ». Je voudrais que cela soit rajouté.

Monsieur le Maire : C'est en haut ? En bas ? Attendez, parce que là, je...

Madame Annabelle SARRAT : En haut, page 11. En haut dans le premier paragraphe.

Monsieur le Maire : D'accord.

Madame Annabelle SARRAT : Troisième ligne.

Monsieur le Maire : Troisième ligne.

Madame Annabelle SARRAT : Oui. Des éléments de l'audit.

Monsieur le Maire : Un petit retour des éléments de l'audit, d'accord. On va le rajouter, très bien.

Madame Annabelle SARRAT : Cela, et ensuite, page... Attendez, c'était sur ma discussion avec vous, Monsieur le Maire, sur la SISA. Il y a une faute d'orthographe sur « SISA », c'est écrit « CISA », alors que c'est « SISA » pour Société Interprofessionnelle des Soins Ambulatoires.

Monsieur le Maire : Très bien. C'est page... pardon, vous m'avez dit ?

Madame Annabelle SARRAT : Page 21. Et c'est retrouvé à plusieurs endroits sur ces paragraphes.

Monsieur le Maire : D'accord. On le changera. Très bien.

Madame Annabelle SARRAT : Et je voulais préciser aussi que ce procès-verbal était rempli de fautes d'orthographe et de syntaxe grammaticale, et Madame DÉDÉBAT vous avait envoyé un e-mail à ce sujet-là, et je voulais aussi appuyer cet e-mail qui a été envoyé la semaine dernière.

Monsieur le Maire : Absolument. Cela a été vu avec les services de la collectivité. Oui. Donc, dans le PV corrigé, il y a eu tout un tas de corrections. Vous en aviez signalé une, Madame DÉDÉBAT. Ensuite, à la page 4, on a remplacé « les accidents » par « les excédents » ; à la page 12, « souffrez », etc., tout un tas de corrections qui ont été amenées. On a corrigé les fautes d'orthographe. Est-ce qu'il faut reporter le vote du procès-verbal au vu des corrections apportées ? Vous préférez le relire ? Très bien, merci. Ok ! On reporte à la prochaine séance.

DÉLIBÉRATIONS

CM2024/3/14 Finances locales – Budget Ville – Étape budgétaire : Budget primitif – Exercice : 2024.

Où l'exposé fait au Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu la délibération n°CM2024/2/08 du 04 Mars 2024 confirmant la tenue du DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) ;

Monsieur le Maire : *Nous attaquons l'ordre du jour avec les Finances locales et le budget de la Ville, les étapes budgétaires du budget primitif, exercice 2024. Avant de donner la parole à Monsieur PERY, quelques éléments de contexte général, puisqu'on le répète chaque année, mais dans un environnement national de plus en plus contraint, avec une inflation qui reste quand même, on l'a écrit, persistante, le budget primitif 2024 se veut prudent, mais quand même, avec une vision claire des enjeux prioritaires pour ces prochaines années. Nous avons parlé, lors du débat d'orientations budgétaires, de deux orientations. La première, c'était le monde associatif qui sera au cœur de notre action publique, et la Ville de Saint-Lys renouvellera son soutien financier et matériel à l'ensemble des associations de la commune, avec une possibilité de subvention complémentaire en fonction des projets des associations – c'est maintenu – et un budget spécifique « investissements » alloué afin de répondre aux besoins identifiés : l'enrichissement de l'offre culturelle et d'animation de la ville, l'amélioration des infrastructures de spectacles et de lieux de vie avec l'ouverture du Musée de Saint-Lys Radio et la reconversion du Grand Café de France. L'enjeu environnemental et la transition écologique sont un enjeu prioritaire, et chaque action publique s'inscrit dans ce contexte incontournable pour notre avenir et celui de nos enfants. Rappelez-vous, c'était la deuxième grande orientation de notre débat d'orientations budgétaires. Et du coup, plusieurs nouveaux chantiers seront lancés : la rénovation thermique des bâtiments, en particulier des écoles, la végétalisation des espaces publics et les économies d'énergie. Et enfin, l'amélioration des déplacements et de l'appropriation des espaces publics en privilégiant les modes doux (piétons, vélos) avec des actions structurantes majeures et des cheminements doux sécurisés dont on parle depuis un moment, mais qui approchent le long des RD 19 et RD 53, route de Lamasquère et de Saint-Clar, et également, dans le cadre du projet Bourg-centre, la revue du plan de circulation dans la ville. Et enfin, des améliorations au quotidien pour accompagner le changement de nos habitudes. Voilà pour les orientations en général. Maintenant, Monsieur PERY, je vous laisse la parole pour les considérations plus techniques.*

Monsieur Denis PERY : *Oui, merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. En lien avec le vote du rapport d'orientations budgétaires dont le débat s'est tenu le 4 mars, nous allons procéder à la présentation du budget 2024. Le calendrier budgétaire a été revu, ayant pour incidence l'absence à date des reprises des résultats et des restes à réaliser 2023, qui seront votées en décision modificative numéro une lors du Conseil municipal du 6 mai, et l'inscription d'un emprunt d'équilibre sur la section d'investissement en recettes, qui sera ajusté en partie lors de la reprise des résultats. Pour ce qui est de la présentation du budget, on va évoquer chapitre par chapitre, en lien avec la nomenclature M57 et les documents qui vous ont été envoyés.*

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

3/58

Pour ce qui est du 011, une proposition à 2 653 465 € qui se décompose de la manière suivante, par typologie :

- pour les écoles et transports collectifs et les fournitures scolaires, avec un budget plus ou moins équivalent à 2023, mais on notera une augmentation du budget alloué par élève : 40 € pour les fournitures scolaires et 20 € pour les transports,
- pour ce qui est des services techniques, une proposition en augmentation de 135 783 €, les fournitures ST pour 29 612 €, principalement en lien avec la fourniture de petits équipements en lien avec les travaux en régie,
- pour ce qui est des 105 871 € pour l'entretien et les réparations, c'est tout ce qui concerne l'entretien des bâtiments publics et des terrains, entretien des bâtiments : + 16 000 € ; au niveau de l'entretien des terrains : 46 000 € supplémentaires ; et pour les travaux en lien avec l'éclairage public et les divers travaux effectués par le SDEHG en prestation, avec 31 000 € supplémentaires,
- pour la Culture et les manifestations, un budget en augmentation par rapport à l'année dernière : 53 916 € d'augmentation ; un budget plus ou moins équivalent pour la Médiathèque ; pour ce qui est des fêtes, des cérémonies, des manifestations et des expositions, il y a tout ce qui, au niveau des festivités, se reproduit chaque année, mais également en lien avec l'année des Jeux Olympiques au niveau de la France, une proposition d'activités sur le mois d'août avec les olympiades, tout ce qui est, également, au niveau du Salon du Livre et également, l'inauguration du COSEC, des tribunes et du Musée,
- pour ce qui est des dépenses au niveau de la Mairie, annonces et insertions plus ou moins équivalentes. Au niveau des prestations de services, c'est principalement au niveau des prestations ST avec l'entretien des bâtiments. Pour ce qui est des dépenses incompressibles : + 228 000 € ; c'est principalement au niveau des assurances « responsabilité civile » : + 60 000 €. En lien avec les événements 2023, les collectivités ont subi une forte augmentation des assurances. Pour ce qui est, également, au niveau de la maintenance : + 68 000 € en lien avec des nouveaux contrats pour l'entretien préventif au niveau des services techniques, comme la maintenance et le nettoyage des toitures, des chéneaux et des gouttières ; pour ce qui est également de l'entretien des bâtiments et réparation des bâtiments publics : 20 000 € supplémentaires ; entretien des réseaux pluviaux et entretien « courant et éclairage » : + 15 000 €. Il y a également des frais de télécommunication supplémentaires en lien avec l'inflation : + 17 000 € ; des frais de nettoyage : + 9 000 € ; et des frais d'affranchissement : + 9 000 €. Les honoraires : + 17 000 € avec un budget proposé à 32 000 €. Là, cela varie selon les besoins et les dossiers en lien avec l'année 2024. Pour ce qui est des dépenses d'énergie, on table sur un maintien des dépenses à peu près à la même hauteur que 2023, les dépenses de 2023 ayant déjà subi une forte augmentation par rapport à 2022, presque 300 000 € supplémentaires qui s'ajoutent aux 200 000 € supplémentaires entre l'année 2021 et 2022. Après, achat et fournitures Mairie, un budget plus ou moins équivalent par rapport à l'année dernière,
- enfin, les dépenses RH, donc les formations et missions : 41 000 € avec un budget présenté en augmentation de 6 800 € ; et après, vêtements de travail : 19 600 €. Pour ce qui est de l'évolution des dépenses de personnel, une proposition de budget à hauteur de 4 300 000 €, en augmentation de 416 000 €. Les incidences sur le budget 2024 s'expliquent... les faits en année pleine des créations de postes 2023 en lien avec le renforcement des services, les décisions

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

4/58

exogènes telles que la revalorisation du point d'indice, à double titre, les 1,5 % en juillet 2023, les cinq points d'indice majorés pour l'ensemble des agents depuis le 1^{er} janvier 2024 et tout ce qui concerne la revalorisation du SMIG. L'augmentation également de la prévoyance : près de 50 000 € supplémentaires ainsi que les facteurs d'augmentation mécanique liés à l'effet « glissement » lié à sa technicité,

- au niveau de l'évolution des autres dépenses de gestion courante, la subvention du CCAS avec une proposition à hauteur de 436 420 €, en légère baisse par rapport à l'année dernière, mais l'année dernière, on avait l'imputation de l'analyse des besoins sociaux, ce qui explique la légère baisse sur 2024. Au niveau des associations, un budget en augmentation de près de 6 % en lien avec nos priorités politiques de 2024 avec une proposition à 181 264 €. Enfin, la FRMJC, une proposition à 150 736 € en augmentation de 5 % en lien avec l'effet « GVT » sur la FRMJC. Pour ce qui est des dépenses en lien avec les charges financières, une proposition à 217 700 € en lien avec le déblocage sur 2024 de l'emprunt de 1 000 000 € qui aura des incidences, du coup, sur l'année par rapport à l'année dernière, mais on remarque quand même un vieillissement de la dette, ce qui entraîne des charges financières plus ou moins relatives.

On peut passer au niveau des recettes. Atténuation de charges, c'est tout ce qui est lié au remboursement de prévoyance : 155 000 € ; le produit des services, c'est tout ce qui concerne le remboursement « Voirie », le restaurant communal, le droit de place au niveau du marché, par exemple ; pour ce qui est des impôts et taxes, une proposition à hauteur de 5 278 400 €. La revalorisation des bases mécaniques en lien avec le national est portée à 3,8 %. Il est proposé, bien sûr, un maintien des taux communaux pour l'année 2024, comme ça l'est depuis 2016. Enfin, on reste prudent sur les droits de mutation, à hauteur de 400 000 € en lien avec les problématiques au niveau de l'immobilier que l'on peut connaître. Pour ce qui est des dotations de financement, des dotations proposées en légère augmentation à hauteur de 2 612 947 € contre 2 793 060 € pour 2023. Le Gouvernement avait proposé 1,2 % d'augmentation pour l'année 2024.

On peut passer aux dépenses d'investissement. On précisait tout à l'heure, il n'y a pas encore les restes à réaliser. Une proposition de dépenses d'investissement à hauteur de 2 965 801 €. Les dépenses d'équipement : 1 825 485 € ; les subventions d'équipement versées : 299 428 € ; le remboursement d'emprunt : 840 000 €. On va aller un peu plus dans le détail. Pour ce qui est des AP/CP et des opérations ; opération 146 : aménagements urbains, dont 20 000 € pour les poteaux d'incendie ; opération 150 : rénovation et extension du COSEC, comme on l'avait voté à la dernière délibération, au niveau de l'AP/CP, il reste 68 285 € pour 2024, l'achat et le renouvellement de matériel sportif pour le COSEC : 8 500 € ; les premières études pour le déplacement du city stade : 20 000 € en opération 46 ; la rénovation du Petit Prince, conformité incendie : 68 000 € ; au niveau des écoles, provisions pour la restauration scolaire : 20 000 € ; au niveau du Bourg-centre : 130 000 € ; au niveau de l'extension du cimetière de la Moutonne, on va voter, après, l'AP/CP : 50 000 € pour la phase d'étude ; pour ce qui est de l'opération 52 : 39 500 € au niveau de la finalisation du PLU ; pour le chapitre 20 : 120 000 €, le site internet de la Mairie et du Musée pour 50 000 €, un logiciel pour l'état civil à hauteur de 20 000 €, une provision pour imprévus à hauteur de 30 000 € ; chapitre 204, les travaux du SDEHG pour 49 428 € en lien avec les délibérations votées précédemment ; au niveau de l'AC « Voirie » et de l'acompte « route de Lamasquère » : 250 000 € ; pour ce qui est du chapitre 21, une provision pour acquisition suite au projet de réhabilitation routes de Lamasquère et Saint-Clar est délaissée pour 48 950 € ; des

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

5/58

provisions au niveau des PUP pour 50 000 € ; le budget spécifique « équipements et bâtiments associatifs » en lien avec nos priorités politiques pour 158 000 € ; la rénovation et l'entretien des bâtiments : 50 000 € ; les travaux courants au niveau du presbytère pour 40 000 € ; la rénovation intérieure de la médiathèque pour 50 000 € ; la rénovation et l'entretien des bâtiments scolaires : sécurisation des bâtiments, plus mobiliers, plus végétalisation des écoles pour 190 500 € ; la rénovation des vestiaires du football pour 200 000 € ; la reprise des chéneaux au niveau du COSEC pour 90 000 € ; les mesures d'économie d'énergie pour 100 000 €, le matériel informatique : le renouvellement et la mise à niveau pour 60 000 € ; le renouvellement du mobilier des bâtiments communaux et associations : 25 000 € ; l'amélioration des signalétiques et vitrines d'affichage des bâtiments : 36 000 € ; le budget participatif à hauteur de 20 000 € ; le renouvellement des équipements, des mobiliers et du restaurant communal : 8 200 € ; achat et renouvellement du matériel d'équipement ST et festivités pour les services, renouvellement du matériel sportif et le renouvellement, bien sûr, des équipements pour la Police Municipale. Au niveau des dotations et fonds divers FCTVA pour 100 000 € ; au niveau des subventions d'investissement : 50 000 €. Comme on l'a vu, il n'y a pas l'affectation des résultats. Pour le moment, il y a un emprunt et dettes assimilées à hauteur de 2 397 917 €. On est en train d'affiner la clôture comptable. On tablerait, selon les derniers chiffres, à un emprunt, pour la Voirie, à hauteur de 600 000 € en fonction des acomptes qui seront demandés par le Muretain Agglo, mais on le votera en DM 1. Produits de cession d'immobilisation et de provision à hauteur de 100 000 € ; l'opération d'ordre entre sections, ce sont les amortissements à hauteur de 317 884 €. Voilà pour la présentation du BP pour la Commune.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur PERY. On commence par vous, Monsieur REY-BÈTHBÉDER ?

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : Oui, si vous voulez bien. Comme c'est le budget et c'est un moment important de la Commune, j'interviendrai plusieurs fois pour que tout le monde puisse participer, sinon ce sera un peu long. D'abord, je voudrais remercier Monsieur PERY parce que cette année, le ROB a été... on a eu un rapport clair. Sa présentation a été bien faite et les documents ont été envoyés à l'avance, ce qui nous a permis de travailler dans de bonnes conditions, d'autant plus que nous avons eu une commission « Finances », alors que l'année dernière, il y avait eu un raté. On n'avait pas pu assister à la commission « Finances ». C'est une bonne chose et cela va dans le bon sens, il faut le dire quand cela va dans le bon sens.

Je vais d'abord intervenir dans l'ordre de la présentation, c'est-à-dire sur le fonctionnement et ses recettes. On peut voir, quand même, l'augmentation des dotations à près de 400 000 €, alors que l'augmentation de la population reste modeste. D'ailleurs, j'ai une question à vous poser, c'est-à-dire peut-on savoir quelle est la population de Saint-Lys en 2026 ? En 2024, excusez-moi.

Monsieur le Maire : Parce que je vais avoir du mal à vous répondre sur le futur, quand même.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : Et sachant aussi que nous avons une augmentation des bases, due à l'État, de 3,8 %, ce qui est quand même conséquent, qui vient après une augmentation des bases de 7 % l'année dernière. C'est-à-dire, le contribuable saint-lysiens, lui, voit l'augmentation et cela devient quand même insupportable, ce qui, d'ailleurs, vous dispense d'une augmentation des impôts.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

6/58

Concernant les dépenses, on peut constater qu'il y a une charge de personnel en forte hausse de 11 %. Je tiens bien à préciser que nous ne sommes pas contre l'embauche de personnel, mais nous arrivons vraiment ici à la limite, ce qui représente quand même par an, une surcharge pour la collectivité, tenant compte aussi de l'inflation, de près de 400 000 € par an, et qui aura aussi une influence, après, sur notre capacité d'investissement. Lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur PLANCHON avait dit que le personnel appréciera cette remarque, mais je pense que le personnel apprécie d'abord leurs conditions de travail et leur salaire. Il ne s'agit pas, et je tiens à préciser cela, d'une remarque envers le personnel, c'est un problème plus global qui touche d'autres collectivités. D'ailleurs, cette question a été abordée lors du débat budgétaire de Fonsorbes également. Ce qui serait intéressant de savoir, c'est le turnover de ce personnel parce qu'il me semble quand même important. D'ailleurs, nous avons appris le départ du directeur du service des finances, je tiens aussi à ce qu'il soit remercié parce que c'est quelqu'un, vraiment, qui a fait du bon travail et avec qui on a eu des documents d'une grande clarté. Donc, ma question serait : est-ce qu'on peut avoir, peut-être pas aujourd'hui, mais un autre jour, justement, ce taux de turnover depuis 2020, puisque former du personnel a un coût ! C'est vrai que quand on garde du personnel, c'est quand même une bonne chose pour une collectivité, donc, ce serait intéressant de le savoir.

Autre chose aussi, vous en avez parlé, c'est le taux de rigidité qui est à la baisse. Il est à 45 %, mais il y a aussi, derrière, une forte augmentation des coûts de l'énergie, ce qui fait baisser également ce taux. La dernière, aussi, on vous avait souvent avertis, on paie aussi votre intérêt passé pour des solutions nouvelles énergétiques, comme le solaire, les chaudières à bois et tout ce qui est rénovation thermique qui, maintenant, revient sur le tapis, mais nous avons déjà évoqué cela dès 2020. Pourtant, il y a eu de nombreuses aides intéressantes dont nous avons parlé souvent au Muretain Agglo. Par exemple, dans la commune à côté, Fonsorbes a eu une crèche, dont le financement des panneaux solaires a été financé par le Muretain Agglo, pareil pour Eaunes, et cela, c'est en 2022, concernant des ombrières. Cela ne coûte rien à la Commune pour des ombrières sur un parking. D'autres communes, plus loin, je pense, dans l'agglomération du Sicoval, la Commune d'Ayguesvives s'est fait financer un tennis et des services techniques recouverts de panneaux solaires, donc des collectivités avancent. Je n'ose pas vous demander combien il y a de panneaux solaires sur les bâtiments publics à Saint-Lys. La réponse sera vite faite.

J'aimerais poser une autre question également sur ces animations concernant les Jeux Olympiques. Vous avez parlé de 50 000 € supplémentaires, alors on aimerait avoir le détail de ces animations. Concernant aussi les Jeux Olympiques, si on regarde ce qu'a proposé l'État, l'Agence Nationale du Sport, en 2022, a débloqué 200 000 000 € pour des communes comme nous, pour des équipements sportifs. Il fallait déposer des dossiers, beaucoup de communes en ont déposés, beaucoup ont eu des financements concernant des équipements sportifs. J'aimerais savoir si Saint-Lys a déposé un dossier à l'Agence Nationale du Sport et si on a pu bénéficier, donc, de subventions, ce qui aurait pu, peut-être, faire avancer certains dossiers.

Sur les assurances, vous avez parlé d'une augmentation de 60 000 €. Est-ce qu'il y a d'autres possibilités de chercher d'autres assurances ou on va rester avec celle-ci pour essayer de limiter ces coûts ? Après, c'est un phénomène, j'en suis conscient, qui touche toutes les collectivités, qui n'est pas propre

à notre collectivité. Voici, sur les recettes et les dépenses de fonctionnement. Après, j'interviendrai sur tout ce qui est investissement.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur REY-BÈTHÉDER. Effectivement, cela risque d'être un peu long si toutes les interventions sont de cette nature. Monsieur PERY, quelques éléments de réponse.

Monsieur Denis PERY : Oui. Pour ce qui est des dotations, on avait tablé plus ou moins sur une stabilité, puisque dans le BP 2024, on a inscrit 2 612 947 €, et sur 2023, on était à 2 593 060 €, ce qui ferait à peu près 20 000 € supplémentaires.

En termes d'évolution de population, on voit que sur les dernières années, on reste plus ou moins stables, avec moins de 100 habitants supplémentaires chaque année, donc ce n'est pas sur ces aspects-là que les dotations seront revalorisées.

Pour ce qui est des assurances, il s'agit d'un marché public. On passe par un courtier, donc on va dire que tout a été plus ou moins optimisé. On est passés de 24 808 € à 75 000 € sur les risques de dommage aux biens, c'est en lien avec les revendications qui ont pu se passer en juin et juillet l'année dernière, et l'ensemble des collectivités ont été touchées au niveau national.

Pour ce qui est des manifestations, fêtes, cérémonies et expositions, juste, sur les éléments financiers, je vais répondre, après, je laisserai la parole à Monsieur PLANCHON. Au niveau des olympiades, on est bien à 8 000 € supplémentaires. Il y a un budget de 20 000 € supplémentaires en lien avec l'inauguration des tribunes du COSEC et du Musée, donc on est à 28 000 € et après, il y a une actualisation des besoins au niveau des festivités et du planning plus ou moins équivalente par rapport à l'année dernière.

Monsieur le Maire : C'est bon ? Merci, Monsieur PERY. Ensuite, pour répondre à quelques interrogations : déjà, la population en 2024, sans s'engager sur celle de 2026, c'est 9 837, de mémoire, me semble-t-il, mais voilà. Je rappelle qu'on reste sur des estimations à partir du recensement de 2020. Et donc, le prochain recensement, c'est l'année prochaine, 2025, où, là, on repartira sur des chiffres réels en fonction des résultats. Mais bon, on est toujours sous la barre des 10 000 habitants.

Je reviendrai sur votre remarque sur l'augmentation des bases qui nous permet de ne pas augmenter les impôts, nous allons vous redire ce que nous avons redit en commission, le choix de ne pas augmenter les impôts est un choix volontaire parce qu'on aurait pu aller chercher d'autres sources de financement. C'est réellement un choix que de ne pas venir, par la Commune, pénaliser, ou enfin pénaliser, puisque « pénaliser », ce n'est peut-être pas le mot, mais en tout cas, charger encore plus nos administrés.

Sur les charges de personnel, vous avez dit que nous étions arrivés à la limite. Alors, ça, c'est une affirmation que vous dites, vous, qui vous engage à vous. Quand on dit « arrivés à la limite », je pense que, par rapport aux communes d'une même strate, on est sur un pourcentage de masse salariale, par rapport à notre budget de fonctionnement, d'environ 45 %, à quelque chose près, et 45 %, je crois pouvoir dire que c'est un excellent ratio, alors que d'autres communes peuvent monter... enfin, la

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

8/58

moyenne des strates, c'est plutôt 57 %. Donc, on est quand même 12 % en dessus, donc quand vous dites qu'on arrive à la limite, bon. Écoutez, je pense que... vous pourrez ensuite rebondir, mais je pense qu'il nous faut quand même étayer ces chiffres-là.

Quant au turnover du personnel, je peux vous assurer qu'il en est de même dans toutes les collectivités parce que, on vous donnera le chiffre précis, mais en tout cas, les agents qui partent de Saint-Lys, de toute façon, vont dans d'autres collectivités. Donc, à un moment donné, si vous voulez, s'ils partent dans d'autres collectivités, c'est bien parce qu'il y a aussi du turnover, donc l'un dans l'autre, mais on vous donnera des estimations plus précises si vous le souhaitez, mais ni plus, ni moins qu'une autre collectivité.

Vous avez parlé des actions de développement durable, et vous avez beaucoup insisté sur le financement des autres collectivités. Alors, je crois que là aussi, pour moi, c'est un petit peu un raccourci parce qu'il y a tellement de critères et tellement de choses à prendre en compte avec une analyse détaillée : est-ce que les communes font partie de moins de 5 000 habitants ou plus de 5 000 habitants ? Cela ne rentre pas dans les mêmes critères de financement, cela ne rentre pas dans les mêmes montages de projet, cela ne rentre pas dans les mêmes demandes de subvention, notamment par rapport à l'Agence du Sport que nous avons, bien sûr, contactée, et qui m'avait répondu : « Mais pour une Commune comme la vôtre, cela passe via le Département ou via la Région ou via les contrats de territoire, et non pas en direct comme des plus petites communes. ». Donc, vous voyez, il faut ensuite argumenter ce que l'on dit, comparer ce qui est comparable et puis, comme toujours, on peut avoir des idées d'investissement dans tous les domaines et dans tous les secteurs. À un moment donné, Monsieur REY-BÈTHBÉDER, nous serons ramenés à la réalité budgétaire de la Commune. Donc, on peut aller chercher des subventions, mais encore faut-il pouvoir investir.

Vous avez dit être à jeun de panneaux solaires sur nos équipements publics, je ne vais pas vous dire le contraire, nous avons déjà échangé beaucoup de fois. Ce sont d'autres actions qui ont été amenées, qui se voient peut-être moins que des panneaux solaires, mais qui sont tout autant sources d'économie d'énergie. Je pense que j'ai fait à peu près le tour de ce que vous avez dit. S'il y a d'autres élus qui veulent... peut-être que vous voulez compléter.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : Oui, la limite, je n'ai fait que reprendre celle de Monsieur Denis PERY, qui avait fixé comme limite 50 %, si je me souviens bien, c'était un taux qui vous paraissait raisonnable, et je suis tout à fait d'accord avec vous. On en était à 47 %, on a baissé, c'est une bonne chose, mais je n'ai pas inventé, je ne fais que reprendre vos propres propos.

Monsieur le Maire : C'est la façon dont on le dit, Monsieur REY-BÈTHBÉDER, parce que vous n'avez pas tout à fait dit cela tout à l'heure. C'est pour cela que je me suis permis de revenir dessus, parce que quand vous dites : « Vous avez une masse salariale qui a atteint les limites. », ce n'est pas tout à fait la même chose que de dire : « Vous avez, par rapport à ce qu'a dit Monsieur PERY, atteint la limite qui était fixée. ». Donc, voilà. On joue un petit peu sur les mots, c'est le jeu, on va le dire, mais voilà, parlons de choses concrètes.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : Puisque vous me parlez de communes qui sont comparables, j'ai parlé d'Éaunes, Éaunes est une commune de 7 000 habitants, qui fait partie du Muretain Agglo, donc il y a des choses tout à fait comparables, et le projet, dont je vous parle, de l'ombrière est un projet tout à fait réalisable, je pense à Saint-Lys.

Monsieur le Maire : Mais tous les projets sont réalisables, Monsieur REY-BÈTHBÉDER.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : Oui, sauf qu'ici, cela n'a rien coûté à la Commune. C'est un montage financier particulièrement intéressant.

Monsieur le Maire : Alors, les choses qui ne coûtent rien à la Commune, j'ai souvent entendu cela, dans les faits, c'est rarement le cas, très rarement le cas. Juste pour une précision. Qui souhaite intervenir ? Écoutez, s'il n'y a pas d'autres... Non, mais je demande qui souhaite intervenir, personne ne lève la main, donc je me dis : « On a fini. », ce qui m'étonne un peu quand même.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : Non. Je vous avais dit... C'est pour cela que je me suis tu parce que j'espérais que d'autres personnes parlent, mais j'ai d'autres choses, puisque je n'ai pas du tout parlé des investissements.

Monsieur le Maire : On vous écoute, Monsieur REY-BÈTHBÉDER.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : Sur les recettes, comme l'a dit Monsieur PERY, la dette que nous avions était de 6 000 000 €. Elle devrait passer, puisque nous avons encore un emprunt à lever, à 1 000 000 € plus un autre emprunt, et j'ai bien entendu que cela a encore évolué, puisqu'on avait parlé de 500 000 €, mais là, on a parlé de 600 000 € en augmentation, donc, une dette qui passerait à 7 600 000 €. Elle reste tout à fait soutenable. En réalité, cet emprunt, on en parlera peut-être un peu plus tard, servira en grande partie pour financer la piste cyclable, enfin, le cheminement doux de la route de Lamasquère qui, si j'ai bien compris ce qu'on avait dit en commission « Finances », s'élèverait autour de 1 200 000 €, c'est cela ? Oui ? Et un reste à charge de la Commune autour de 900 000 €. C'est bien cela ? Bien. Ce qui correspondrait à entre 20 % et 30 % de la somme. C'est là où, justement, nous avons quelques interrogations parce que cette piste, ce cheminement, il y a eu un schéma directeur au Muretain Agglo, et si on regarde ce schéma directeur, il n'y a pas cette piste qui est classée comme boucle « loisir », notamment, sur la route de Saint-Clar. Pourtant, il existe, au Muretain Agglo, une grille d'évaluation : plus le cheminement est urbain, plus la piste cyclable est urbaine, plus nous pouvons avoir droit à des subventions. Et ce qui pose souci, c'est que quand on regarde d'autres communes du Muretain Agglo, si on regarde Fonsorbes, par exemple, à Fonsorbes, la piste cyclable qui va à Bidot a été financée par le Muretain Agglo. J'ai lu cela dans Le Fonsorbais. C'est-à-dire que le reste à charge pour la Commune est minime, et il fait partie d'un projet structurant du Muretain Agglo, ce qui permet à Fonsorbes, entre parenthèses, cette année, au lieu d'investir 2 000 000 €, elle va investir 5 000 000 €, de ce fait que beaucoup de ses cheminements sont pris en charge par le Muretain Agglo. On va continuer la liste. Si on prend la piste cyclable de Saint-Hilaire, 1 km : 900 000 € ; reste à charge pour la Commune : 250 000 € ; taux de subvention : 70 %. Lavernose, idem, alors comment, Monsieur le Maire, expliquez-vous cette différence de subvention sur des équipements qui sont chers entre notre Commune et des autres communes du Muretain Agglo ?

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

10/58

Monsieur le Maire : Monsieur REY-BÈTHBÉDER, je ne crois pas me tromper. Vous assistez bien au Conseil Communautaire du Muretain Agglo ? Je suis donc très étonné de vos propos ce soir qui semblent démontrer que nous n'allons pas chercher les subventions nécessaires. Alors, je voudrais quand même rappeler, dans ce que vous avez dit, que les exemples que vous avez pris font partie du schéma directeur du Muretain Agglo, qui est orienté sur les déplacements « domicile-travail » et sur un réseau de pistes cyclables financé par la Région, et tout ce schéma directeur a été voté en Conseil Communautaire, avec une priorité donnée, effectivement, aux communes de Lavernose, Labastidette, pour des rabattements vers les gares, et dans le second temps qui va suivre, bien entendu que le secteur ouest, Fonsorbes, Saint-Lys, sera concerné par le même type de travaux. Voilà.

Ensuite, sur les subventions, vous dites « non », mais si, c'est la réalité, Monsieur REY-BÈTHBÉDER. Et vous dites « non » sur les... enfin, vous parlez du taux de subvention, comme c'est un projet qui est porté par le Muretain Agglo, et effectivement, c'est lui qui porte les investissements, et je suppose que quand Fonsorbes parle de ses investissements sur les pistes qu'ils peuvent réaliser, ce sont les subventions classiques de la compétence « Voirie » transférée au Muretain Agglo, et avec les subventions qui sont, soit les amendes de Police, soit le pôle routier du Département, soit le Département, soit toutes les subventions que va chercher le Muretain Agglo sur ce développement de la voirie. Quant à dire que Fonsorbes fait à un taux de subvention extrêmement supérieur à Saint-Lys, qui lui permet d'aller chercher des investissements plus importants, je rappellerai qu'à la base, le budget d'investissement de Fonsorbes est quasiment trois fois supérieur au nôtre, déjà. Ensuite, vous pouvez prendre les raccourcis que vous voulez en disant que c'est grâce aux subventions, ils ont un budget investissement qui est trois fois supérieur au nôtre. Donc, à un moment donné, on va chercher les subventions qui sont en rapport avec les investissements que l'on peut porter sur une collectivité. Il faut vraiment comparer ce qui est comparable parce que moi aussi, je peux vous sortir des chiffres comme cela sur des choses... c'est extrêmement technique. Je crois que nous menons des projets raisonnés avec nos capacités budgétaires. Les sécurisations des routes de Lamasquère et de Saint-Clar font partie des déplacements mixtes financés par la Commune et non pas par le Muretain Agglo. De la même manière, puisque je vais faire la transition, que le REV, le Réseau Express Vélo, est entièrement financé par le Département, et nous aurons une piste cyclable, là, sur Saint-Lys, et j'espère que vous vous félicitez du fait que la Commune n'a pas dépensé 1 € pour réaliser cette piste cyclable. Vous voyez ? Donc, on peut tourner les choses comme on le veut. Je crois qu'à un moment donné, il faut comparer ce qui est comparable, aller chercher les subventions, et c'est le rôle du Muretain Agglo dans le cadre de la Voirie, puisque c'est sa compétence, et ensuite, nous, de mener des projets cohérents avec notre capacité d'investissement. Oui, Monsieur REY-BÈTHBÉDER.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : Oui. Je compare ce qui est comparable. Nous avons 2 000 000 € prévus d'investissement à Saint-Lys en 2024, contre 5 000 000 € à Fonsorbes, je l'ai dit. Si on tient compte de la population, si on ramène la population de Fonsorbes à la nôtre, donc cela ferait autour de 3 500 000 € d'investissement si on agissait comme Fonsorbes. Là où je vais revenir également, c'est sur la piste cyclable de Fonsorbes qui était classée comme celle de Saint-Lys en 2019, c'est-à-dire comme une boucle de loisir. Or, le schéma directeur du Muretain Agglo a évolué. C'est pour cela que le taux de subvention est plus important. Je vous fais remarquer que la piste de Lamasquère et celle de

Saint-Clar sont aussi en milieu urbain, et je trouve que le taux de subvention reste bas. D'autres communes, et je n'en démordrais pas, se débrouillent mieux que nous. Il y a quand même, là, un souci important.

Monsieur le Maire : Écoutez, vos propos, Monsieur REY-BÈTHBÉDER, n'engagent que vous, puisqu'il faudrait...

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : Non, ce sont des chiffres.

Monsieur le Maire : Oui, mais il faudrait mettre les plans d'investissement réels avant d'affirmer que nous travaillons moins bien que les autres, donc c'est un avis qui vous appartient, qui est personnel.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : Je remarque qu'il n'y a pas de cheminement à Saint-Lys qui soit dans le schéma directeur du Muretain Agglo, je le regrette. C'est bien dommage. Cela aurait pu être autrement. Et cela a une incidence sur l'investissement de la Commune. On en reparlera. Il y avait autre chose aussi sur les dépenses, j'avais une précision sur le Grand Café de France...

Monsieur le Maire : Bon, Monsieur BERTRAND.

Monsieur Thierry BERTRAND : Bonsoir. Je voulais rebondir par rapport à l'intervention de Monsieur REY-BÈTHBÉDER et puis, cette petite discussion qu'il y a eu sur les déplacements doux. J'ai bien entendu que le déplacement doux situé sur la route de Lamasquère n'est pas intégré dans le schéma structurant des pistes cyclables du Muretain Agglo. On peut se demander pourquoi, aussi ? Pourquoi Saint-Lys ne s'est pas battu pour qu'on ait, justement, une piste cyclable qui puisse nous amener de Saint-Lys jusqu'à Muret, jusqu'à la gare ? On est tout aussi, je dirais, légitime que la Commune de Fonsorbes, et donc, on aurait pu, en même temps, comme cela, intégrer la partie très urbaine sur laquelle, effectivement, la Commune va investir et on aurait pu, ainsi, peut-être avoir des subventions sur cette réalisation. Et cela me permet aussi de dire, Monsieur le Maire, que je regrette fortement que nous n'ayons jamais aucune information sur ce qui se décide au Muretain Agglo. Monsieur REY-BÈTHBÉDER fait référence à la Commune de Fonsorbes pour différentes choses. Il est dans la Commune de Fonsorbes à chaque Conseil Municipal, et il y a un point qui est fait sur ce qui se décide au Muretain Agglo et qui a, de ce fait, une importance pour notre Commune, et je crois qu'il serait bon, aujourd'hui, que l'on puisse avoir, nous, conseillers municipaux, mais également le public, ces informations tout en sachant l'impact que prennent aujourd'hui les services du Muretain Agglo sur le territoire Saint-Lysien.

Monsieur le Maire : Juste pour votre information, sur la route de Lamasquère, ce n'est pas une piste cyclable, c'est un cheminement mixte. Et ensuite, je l'ai dit tout à l'heure, le schéma directeur du Muretain Agglo a été voté en Conseil Communautaire, et je vérifierai les points... je vous amènerai des éléments de réponse, Monsieur REY-BÈTHBÉDER, parce que, pour moi, vous avancez des choses inexactes, mais je le vérifierai parce que, comme je vous l'ai dit, c'est un schéma directeur qui a été validé auprès du Muretain Agglo et donc, qui est là pour favoriser les échanges « domicile-travail ». Bien. Quant au point du Conseil Communautaire, je rappelle que le Conseil Communautaire est une entité, également, publique, à laquelle tout citoyen du Muretain Agglo est en capacité d'assister. Cela

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

12/58

dit, je retiens l'idée de faire un point général sur les orientations du Muretain Agglo. Cela me paraît être une bonne idée. Monsieur REY-BÈTHBÉDER.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : Je suis également élu, vous l'avez dit, au Muretain Agglo, j'essaie de faire, en étant tout seul, un compte rendu avec les différents points, notamment ces questions de piste cyclable, je les ai abordées. Pour revenir, et là, j'ai quelques inquiétudes sur le financement, justement, du cheminement doux de la route de Saint-Clar qui, lui, se chiffre à plus de 2 000 000 €, c'est là que, justement, ces subventions manquent, et par rapport à d'autres communes, cela va être quand même compliqué de financer ce cheminement, sachant que nous allons emprunter pour plus de 1 500 000 € pour, en particulier, ce premier cheminement, et cela va être une année compliquée pour financer le reste. Et c'est vrai que, et cela, je le maintiens, si nous arrivions à obtenir plus du Muretain Agglo, cela nous permettrait, justement, de nous soulager et d'investir ailleurs, puisque vous avez également parlé de la rénovation, et cela, nous avons souvent insisté, notre groupe, des bâtiments publics. Il y a eu de l'entretien qui n'a pas été fait. Vous avez positionné 150 000 € pour la rénovation des bâtiments publics, cela nous semble un bon signe, mais c'est trop peu. Quels bâtiments ? Parce qu'il y a tellement à faire. C'est là aussi qu'il y aurait besoin d'investissement. On a laissé, quand même, ce patrimoine communal se dégrader. Maintenant, on arrive à des situations compliquées sur beaucoup de bâtiments. Il y a des bâtiments, je pense, par exemple, rue Pasteur, qui est un bâtiment communal, qui se dégrade, et d'autres, sur la route de Toulouse, une maison qui se dégrade également. Qu'est-ce qu'on fait de ce patrimoine qui se dégrade ? Il y a beaucoup de bâtiments qui sont désaffectés. C'est de l'argent qu'on perd. Qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce que c'est suffisant ? Non, 150 000 €, ce n'est pas suffisant, et c'est là où on n'est pas bon. C'est là où il nous manque ces subventions, là. Si le Muretain Agglo nous accompagne et si on obtenait plus de subventions, par ailleurs, pour faire avancer ces projets structurants, on pourrait également investir dans ces bâtiments, et là, cela manque.

Monsieur le Maire : Vous prenez toujours un exemple. Je vais vous ramener, Monsieur REY-BÈTHBÉDER aux réalités budgétaires de notre collectivité. On peut avoir des choses à faire, effectivement. On a tous des idées. Il y a encore des maires qui ont démissionné parce que tout le monde disait qu'il faudrait mieux que... Dans ce que vous dites, oui, effectivement, vous êtes en train de dire : « Vous ne travaillez pas correctement. ». Là, c'est ce que j'ai entendu dans vos propos. Très bien. Écoutez, c'est votre avis personnel. Je crois qu'aujourd'hui, nous avons fait preuve d'une gestion de nos dossiers qui est rigoureuse. La Commune de Saint-Lys est une commune qui, financièrement, est très saine, où les partenaires financiers nous suivent, en menant des projets raisonnés. Nous avons encore quelques projets qui arrivent et que nous allons développer en allant chercher, bien évidemment, le maximum de subventions. Mais ensuite, si on commence à rentrer dans la technique, nous sommes une collectivité qui n'a pas beaucoup de marge pour faire des financements d'un gros projet, et je voudrais rappeler quand même que depuis le début du mandat, 2016, je vais repartir, nous avons à peu près investi un peu plus de 10 000 000 € sur notre collectivité. 10 000 000 €, je pense que nous sommes à peu près, sur la durée du mandat, au maximum de ce que nous pouvions faire raisonnablement. Alors, ensuite, on peut toujours ajouter : « Il faudrait faire ci, il faudrait faire cela. Si j'étais là, je ferais mieux que cela parce que j'irais chercher cela, etc. », mais à un moment donné, il faut quand même avoir les moyens financiers de porter des projets que nous avons à porter, et nous les avons portés jusqu'à maintenant de manière rigoureuse et pragmatique, et nous continuerons en ce sens. Monsieur BERTRAND.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

13/58

Monsieur Thierry BERTRAND : Monsieur le Maire, je regrette, une fois de plus, que la réponse que vous faites à Monsieur REY-BÈTHBÉDER, c'est du même acabit que les réponses que vous me faites. « On n'a pas compris, on ferait mieux, vous ne travaillez pas bien. ». Une fois que vous avez dit cela, vous ne répondez pas à nos interrogations légitimes. Certes, vous venez de nous dire que vous avez investi, depuis 2016... enfin, que la Commune de Saint-Lys a investi 10 000 000 € dans les investissements. Bon, cela ne fait qu'un peu plus de 1 000 000 €, 1 200 000 € par an, ce qui n'est pas quand même énorme, mais après, c'est l'effcience...

Monsieur le Maire : On refera le calcul, Monsieur BERTRAND.

Monsieur Thierry BERTRAND : Oui. Après, c'est l'effcience des investissements, c'est cela qui est important. Il vaudrait peut-être mieux faire moins d'investissements, mais avec une efficacité qui soit avérée, plutôt que d'avoir, comme la question portait sur le patrimoine Saint-Lysien, sur des acquisitions qui ont été faites. De nouvelles ont été faites, donc là, on profite de l'EPFO, mais il faudra voir comment, après, cela se passe entre l'EPFO et la Commune de Saint-Lys, parce qu'il y aura peut-être des obligations de la Commune de Saint-Lys pour racheter ces investissements, tout cela pèse effectivement sur le budget d'investissement, sans pour autant apporter une amélioration de quelque nature que ce soit à la population Saint-Lysienne, avec – effectivement et là, je rejoins Monsieur REY-BÈTHBÉDER, mais je vous l'avais dit lors de la discussion du ROB – un appauvrissement patrimonial de la Commune de Saint-Lys et cela, vous pourriez me dire que ce n'est pas vrai, mais tout le monde le constate. Il suffit de lever les yeux et on a vite vu.

Monsieur le Maire : Il faudra que vous vous mettiez d'accord avec Monsieur REY-BÈTHBÉDER parce que l'un qui dit : « Plus d'investissements », et l'autre qui dit : « Moins d'investissements », je vous avoue qu'à un moment donné, il y a une... Donc, encore une fois, je pense que je réponds à vos questions. Il n'y a pas de tabou là-dessus. J'y réponds précisément, avec les orientations qui sont données, donc... Oui, le patrimoine, je vais revenir à notre capacité d'investissement, le patrimoine qui se dégrade, et il ne se dégrade pas depuis 2017. Il se dégrade depuis bien avant. Et quand, à un moment donné, la population, elle a augmenté, d'ailleurs, je rappellerai que la principale augmentation de population à Saint-Lys, c'est 2001 à 2008, où la population, dans ces sept ans-là, a quasiment doublé, et que les infrastructures n'ont pas suivi. Donc, à un moment donné, comme nous avons une réalité budgétaire, on ne peut pas, à la fois, financer de nouveaux équipements, et à la fois, entretenir le patrimoine. Donc, tout se fait de manière raisonnée, pragmatique, avec un besoin d'accompagnement de beaucoup de nos acteurs sur le territoire. Et quand vous dites que, de toute façon, ce sont des opérations qui ne serviront pas aux Saint-Lysiens, écoutez, c'est quelque chose qui vous engage à vous. Voilà. Si, vous l'avez dit tout à l'heure. Si, vous avez dit tout à l'heure qu'on avait fait des choses et qu'on s'apprêtait à faire des travaux qui, de toute façon, ne serviraient pas aux Saint-Lysiens. C'est ce que vous avez dit tout à l'heure. Donc, permettez-moi de le relever. J'ai juste... Et revenons, s'il vous plaît, aux orientations budgétaires et au budget 2024. Oui, Monsieur REY-BÈTHBÉDER.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : Et vous ne m'avez pas totalement répondu sur les investissements. C'est-à-dire il faut quand même obtenir... par rapport à ces cheminements, on a un taux de subvention trop faible. C'est sûr qu'après, quand on annonce qu'on veut quitter le Muretain Agglo,

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

14/58

partir au Grand Ouest avec Plaisance-du-Touch, tout cela ne prêche pas, bien sûr, un climat de confiance, et c'est bien dommage parce que maintenant, on voit le résultat de cette politique. Eh oui.

Monsieur le Maire : *Qu'est-ce que vous racontez, Monsieur REY-BÈTHBÉDER ?*

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : *Je dis la vérité.*

Monsieur le Maire : *Mais qu'est-ce que vous racontez, Monsieur REY-BÈTHBÉDER ? Nous avons travaillé conjointement avec Fonsorbes sur le même dossier. Qu'est-ce que vous racontez ?*

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : *Sauf que Fonsorbes a des taux de subvention meilleurs que les nôtres. C'est un fait.*

Monsieur le Maire : *Mais donc, ce n'est pas lié. Donc, ne mélangez pas tout.*

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : *Mais c'est que, peut-être, Fonsorbes a joué autrement que vous.*

Monsieur le Maire : *Mais on ne joue pas, en politique, Monsieur REY-BÈTHBÉDER.*

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : *On ne joue pas. Vous le dites, très bien. Je remarque aussi qu'il n'y a pas de politique volontaire sur l'accessibilité. Je veux dire, vous avez énoncé ces priorités, vous allez me dire que l'accessibilité est traitée dans tous les dossiers que vous faites. La réalité, elle n'est pas là. Cela manque. Il y a encore beaucoup de retard et c'est dommage. Et je vais terminer. Pour nous, c'est un budget à demi-teinte. Peut-être, oui, vous êtes un gestionnaire, mais vous n'êtes sûrement pas un visionnaire. Pour ces manquements, et du fait encore des grands équilibres qui sont garantis, notre groupe, et de façon responsable, s'abstiendra.*

Monsieur le Maire : *Vous me laissez sans voix, Monsieur REY-BÈTHBÉDER. Là, j'avoue que... sans voix. Mais bon, écoutez. C'est un avis personnel qui s'exprime, là, autour de la table du Conseil Municipal : « Vous êtes un bon gestionnaire, mais pas un bon visionnaire. ». Écoutez, très bien. Tout le monde en prend note, je pense. Maintenant, il faudra étayer cela par des arguments un peu plus précis. Bien.*

Quant à l'accessibilité, je pense qu'effectivement, il n'y a pas de somme dédiée sur des gros travaux. Cela dit, le COSEC est accessible, les tribunes sont accessibles, l'Escalys est accessible, et tous les travaux que nous avons pu faire, et notamment, les travaux de voirie, tous les travaux de cheminement doux sont accessibles. Donc, à un moment donné, il y a eu du travail de fait, mais je vais le ramener, toujours pareil, avec nos capacités d'investissement. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, nous nous lançons dans ce budget, nous nous lançons sur un dossier extrêmement important qui est celui du traitement de nos groupes scolaires qui sont, aujourd'hui... qui ont grand besoin, surtout, dans les événements qui s'annoncent dans les années à venir, d'un traitement. On a la chance en étant, je vais dire comme cela, en stabilité démographique globalement, même si on accueille de la population chaque année, les effectifs des écoles n'augmentent pas, et heureusement, parce que s'il avait fallu construire un nouveau groupe scolaire, je pense que, pour une commune comme la nôtre, c'est à peu près le seul investissement qu'on peut réaliser sur un, voire deux mandats, parce que ce sont des sommes tellement

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

15/58

colossales qu'aujourd'hui, on aurait beaucoup de mal à les porter. Donc, nous avons fait le choix qui est exprimé, dit, débattu, et aujourd'hui, qui s'inscrit dans le budget, de nous occuper de nos groupes scolaires, de nos enfants, de nos enseignants, et cela, c'est une orientation. Et le choix de travailler avec pragmatisme, et sûrement, avec vision de l'avenir, Monsieur REY-BÈTHBÉDER, nous allons nous occuper de ces bâtiments qui sont extrêmement importants pour notre population. Voilà la grande orientation. Et la deuxième grande orientation, ce sont les cheminements doux et la sécurisation des piétons, bien qu'il y ait quelques personnes avec qui ce sera toujours aussi un peu compliqué, mais c'est normal, cela fait partie du jeu aussi. Mais ce sont vraiment les grandes orientations. Et sur le débat d'orientations budgétaires, nous avons axé sur deux choses : la transition écologique, alors, je pense que je suis en complet accord avec le Président du Département quand il dit qu'il faut arrêter de parler de transition, mais de bifurcation, parce qu'aujourd'hui, les échéances qui arrivent, là, je pense que demain, on ne va pas les accueillir avec le sourire. Donc, il faut prendre tout cela à bras-le-corps, d'où une orientation sur des actions importantes en termes de développement durable, d'économie d'énergie et de préservation du patrimoine, et ensuite, des investissements à destination de notre milieu associatif qui est très important sur notre commune, et qui travaille à tout ce lien social fondamental, aujourd'hui, de partage, d'entraide et d'échange. Je reviens sur des choses. Au-delà de ces choix, si vous avez une baguette magique qui nous permet d'aller chercher... ou un mercenaire, enfin, pas un mercenaire, un mécène, pardon, au temps pour moi, je suis un peu fatigué, un mécène ou des mécènes qui nous financent nos équipements, oui, nous y arriverions beaucoup mieux, mais restons sur les choix pragmatiques et raisonnés qui ne mettront pas en danger la Commune dans les prochaines années. Et cela, Monsieur REY-BÈTHBÉDER, contrairement à ce que vous dites, c'est bien être visionnaire de l'avenir pour préserver nos finances et pour continuer à pouvoir investir pour tous nos habitants.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : Je n'ai pas de mercenaire à vous offrir. Je voulais revenir sur... vous avez dit : « C'est votre avis personnel », non, ce n'est pas mon avis personnel. C'est l'avis de notre groupe. Nous fonctionnons démocratiquement, et nous prenons nos décisions ensemble. Je vous ferais remarquer que nous ne votons pas contre le budget, on s'abstient. On voit qu'il y a des choses positives, notamment sur les écoles. Je l'ai dit, et j'ai souligné le travail de Monsieur PERY. Après, ce que j'ai dit, ce que nous avons dit sur les subventions et sur ces mauvaises subventions qu'on obtient du Muretain Agglo, excusez-moi, je ne le retire pas. C'est la vérité et il y a des progrès à faire.

Monsieur le Maire : Merci de cette dernière intervention. Nous avons tous des axes de progression. Monsieur ANDRAU et ensuite Monsieur BERTRAND.

Monsieur Thierry ANDRAU : Oui, je voulais juste vous demander, on ne voit jamais apparaître le résultat du financement de la maison de retraite de Maréchal LECLERC. Est-ce qu'il y aurait, à un moment donné, un point d'étape qui pourrait être fait ?

Monsieur le Maire : Techniquement, cela rentre dans le budget du CCAS.

Monsieur Thierry ANDRAU : Oui, mais en Conseil Municipal, on ne le voit jamais.

Monsieur le Maire : Alors, on vous fera une présentation, effectivement... sommaire du budget du CCAS.

Monsieur Thierry ANDRAU : Oui, merci.

Monsieur le Maire : Monsieur BERTRAND.

Monsieur Thierry BERTRAND : Je vais revenir au tout début de cette séance. Vous avez été remerciés pour nous avoir envoyé les documents bien à l'avance. C'est la première fois, mais c'est aussi la loi qui l'oblige. C'est parce qu'on est passés à la nomenclature M57 et donc, il y a 12 jours avant la première réunion. Et je regrette... alors, j'ai trouvé cela très bien quand j'ai trouvé cela dans ma boîte aux lettres, par contre, je regrette de ne pas avoir eu non plus les chiffres, même s'ils ne sont que provisoires, du compte administratif. Je vois que vous les avez mis en diapositives tout à l'heure. J'avoue que cela aurait été plus facile pour pouvoir comparer 2024 et 2023, parce que comparer le budget primitif de 2023 à 2024 n'apporte pas grand-chose, puisqu'on ne sait pas vraiment ce qui s'est réalisé en 2023. Donc, ce serait bien si vous pouviez, pour la prochaine fois, nous mettre également ces éléments.

Après, j'aurais juste un élément de compréhension à poser à Monsieur PERY. Dans le ROB, vous faisiez apparaître une épargne brute 2023 de 741 827 €. Est-ce que c'est définitif, ou est-ce que la validation du compte administratif peut faire évoluer ce nombre ? Pardon.

Monsieur le Maire : Monsieur PERY.

Monsieur Denis PERY : La validation du compte administratif pourra faire évoluer ce montant. On sera autour d'entre 800 000 € et 900 000 € d'épargne brute, auxquels il faut déduire, du coup, le remboursement d'emprunt. Donc, on reste sur une épargne nette positive.

Monsieur Thierry BERTRAND : D'un chouïa, si je peux me permettre ? C'est-à-dire qu'en fait, une fois qu'on aura payé l'annuité, on aura zéro pour un investissement de la Commune sur ses fonds propres. C'est bien ce qu'il faut comprendre ?

Monsieur Denis PERY : Pour 2023, oui.

Monsieur Thierry BERTRAND : Je vais revenir sur la dernière discussion, là, qui a eu lieu sur la rénovation énergétique ou la bifurcation énergétique, peut-être faut-il dire maintenant, je n'ai pas bien pu saisir dans les éléments, je n'ai peut-être pas tout à fait bien lu, quels étaient les investissements réels en termes de rénovation énergétique pour les groupes scolaires ? Autrement dit, quel est le montant alloué, en 2024, sur cet investissement ?

Monsieur le Maire : On vous a présenté, dans le débat d'orientations budgétaires, le plan pluriannuel d'investissement, qui faisait mention d'un montant de 2 000 000 € pour la rénovation de nos groupes scolaires avec la végétalisation également des cours d'école. Je peux vous dire qu'aujourd'hui, dans le contexte dans lequel nous nous inscrivons, un plan pluriannuel d'investissement bouge, vit, comme un budget, d'ailleurs, c'est un budget prévisionnel. Les chiffres peuvent être amenés à évoluer. Je crois

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

17/58

que l'enjeu est très fort pour que, peut-être, ce montant que nous allons retravailler, en tout cas, c'est celui qui vous a été présenté, mais en tout cas, sera rediscuté pour qu'il soit en adéquation avec la hauteur des enjeux de rénovation de nos groupes scolaires. Aujourd'hui, c'est ce qui a été présenté dans le débat d'orientations budgétaires avec le plan pluriannuel d'investissement, et dans la présentation que vous a faite Monsieur PERY tout à l'heure sur les investissements courants, c'était aux environs de 200 000 € pour cette année, puisqu'il faut quand même qu'on prenne le temps de monter un projet sur lequel nous allons aller chercher le maximum de subventions, bien entendu : fonds vert, FEDER, Département, Région, ADEME, Agence de l'Eau, etc...

Monsieur Thierry BERTRAND : Autre question, Monsieur le Maire. Je reviens sur la masse salariale et son augmentation, notamment cette année, à hauteur de 10,5 %. J'ai bien compris que l'augmentation du point d'indice au 1^{er} janvier 2024, ainsi que l'augmentation du SMIC, concourraient à gonfler ce montant. Est-ce que, pour autant, les 410 000 € prévus par rapport à 2023, enfin, réalisés, puisque là, on a les chiffres du compte administratif, vont servir essentiellement à ces augmentations ou vont aussi ouvrir des postes ?

Monsieur le Maire : Sur la masse salariale, nous sommes à effectif constant, donc il n'y aura pas de collaborateur en plus ou du moins, après, cela peut être des mouvements qu'il peut y avoir, mais nous sommes à effectif constant et surtout, une masse salariale qui se veut sincère par rapport au fonctionnement de notre collectivité, et c'est-à-dire que nous prenons en compte l'ensemble des rémunérations de tous les agents titulaires de la collectivité, y compris ceux qui sont en arrêt-maladie, par exemple, ou qui sont en accident de travail, enfin, tous les arrêts qu'il peut y avoir et qui, eux, sont remboursés via les assurances. Mais cette somme-là, qui est inscrite, correspond à la masse salariale prévisionnelle de l'ensemble de nos agents sur la collectivité. Et donc, ensuite, on applique, là-dessus, comme vous l'avait présenté Monsieur PERY, les décisions exogènes, l'augmentation du point d'indice qu'on a prise sur deux ans à 3,5 % et la prévoyance qui, aussi, devient complexe, c'est vrai pour toutes les collectivités et notamment, les assurances pour, justement, se prémunir des différents arrêts des agents qu'il peut y avoir.

Monsieur Thierry BERTRAND : Je continue sur quelques petites questions, vite fait. Sur le Bourg-Centre là, j'ai vu qu'il était programmé l'opération n° 151. Il était prévu 130 000 €. Au ROB, il était prévu 170 000 €. Le différentiel est normal ? Cela ne pose pas de souci particulier ?

Monsieur le Maire : Je me tourne vers Monsieur PERY, mais sur les arbitrages qu'il peut y avoir, effectivement, on est sur des orientations budgétaires qui peuvent annoncer un montant, et en fonction des éléments techniques qui nous sont ramenés, on peut être amenés à réduire ou à augmenter une somme. Ce qui est important, c'est que l'ordre de grandeur soit respecté dans une orientation budgétaire d'une opération qui est importante et qui se déroule.

Monsieur Thierry BERTRAND : Donc, ce sont les 130 000 € d'investissement. La Région devrait venir en subventions, elles ne sont pas intégrées dans ces 130 000 € ?

Monsieur le Maire : Quand nous inscrivons des sommes au budget, je vais parler sous couvert de Monsieur PERY, mais ce sont bien les sommes hors subventions, parce qu'après, on a un montant

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

18/58

prévisionnel de recettes sur les subventions, mais qui sont des montants prévisionnels. C'est-à-dire qu'on ne peut les connaître que lorsque les dossiers de subvention sont montés, que nous avons les réponses, et on sait très bien que, par exemple, le fonds FEDER, qui est le fonds européen sur les dossiers qu'on peut avoir à monter, qui sont extrêmement complexes à définir et à monter, et le résultat peut être parfois aléatoire. On s'appuie sur Haute-Garonne Ingénierie qui nous accompagne sur toutes ces demandes de subvention, parce qu'aujourd'hui, cela devient quelque chose d'extrêmement technique. Haute-Garonne Ingénierie, c'est l'ancienne Agence Technique Départementale (ATD). Donc, on s'appuie pour aller chercher le maximum de subventions, mais ce qui est inscrit, c'est « hors subventions ». Et ensuite, les subventions viennent en plus pour rééquilibrer le budget et revoir, après, les orientations, et dans les prévisions, on peut inclure des choses supplémentaires.

Monsieur Thierry BERTRAND : Donc, a-t-on une idée, à peu près, du montant de subvention qu'on peut attendre de la part de la Région, minimal et maximal ? Il y a quand même une borne « maximum » ou pas ?

Monsieur le Maire : Sur quel dossier ?

Monsieur Thierry BERTRAND : Mettons Bourg-Centre, par exemple.

Monsieur le Maire : Que ce soit Bourg-centre, que ce soit sur un autre dossier, légalement, une collectivité ne peut pas être financée à plus de 80 %. Donc, l'objectif, c'est d'atteindre 80 %. On y est rarement. Ensuite, je vous l'ai dit, c'est un mécanisme extrêmement complexe, suivant le cadre sur lequel vous allez chercher la subvention qui fait que tel organisme financera moins parce qu'il y aura eu telle autre subvention d'un autre. Tout cela, ce sont des mécanismes qu'il faut poser pour aller optimiser, et c'est pour cela qu'on s'appuie sur Haute-Garonne Ingénierie, la recherche de subventions sur nos projets, parce que c'est très technique, et c'est ce que nous allons mettre en œuvre sur nos groupes scolaires et Bourg-Centre également, parce que Bourg-Centre fait partie... effectivement, la Région finance une partie, mais pas que.

Monsieur Thierry BERTRAND : L'avant-dernière, pour rassurer certains. Le PLU, je vois qu'il y a 39 500 € prévus en 2024. Cela veut dire que ça y est, on est à la finalisation du PLU ? Les documents vont être édités de sorte qu'on puisse l'arrêter dans l'année et peut-être l'approuver d'ici 2025 ?

Monsieur le Maire : Madame BRUNIERA.

Madame Céline BRUNIERA : C'est l'objectif qu'on s'était fixé quand on a annoncé, effectivement, quand on a relancé le travail, donc on est toujours sur cet objectif, oui.

Monsieur Thierry BERTRAND : Mais vous ne m'avez pas répondu sur les 39 000 €. C'est la finalisation, ou ce sont encore des études qui sont en cours avant d'arriver à la fin ?

Madame Céline BRUNIERA : Ce sont les études qui sont nécessaires pour mener le projet à son terme.

Monsieur le Maire : Donc, c'est la finalisation, pour dire autrement.

Monsieur Thierry BERTRAND : Non. Pour moi, la finalisation, c'est quand tout est fait et qu'on prépare tous les documents nécessaires pour pouvoir arrêter le document et pouvoir l'envoyer par la suite aux différents partenaires ou aux personnes publiques associées.

Monsieur le Maire : C'est ce que vous avait répondu Madame BRUNIERA.

Monsieur Thierry BERTRAND : Il me semble que j'avais entendu qu'il y avait des études encore en cours, quand même.

Monsieur le Maire : Madame BRUNIERA vous avait dit que c'était la somme qui était là pour finaliser les études du PLU. Enfin, oui, bien sûr, mais pour le finaliser.

Monsieur Thierry BERTRAND : Dernière question : les investissements qui ont été réalisés avec l'ouverture de type « bâtiment » comme l'Escalys, le Musée bientôt, engendrent bien évidemment des frais de fonctionnement. Comment les prenez-vous en compte dans ce budget ? Notamment, je pense au musée qui nécessitera, j'imagine, du personnel : du personnel d'accueil, du personnel d'animation, du personnel pour entretenir, nettoyer... Est-ce que vous avez une idée du montant que cela va impacter sur le budget de fonctionnement ?

Monsieur le Maire : En termes de fonctionnement, nous ne sommes pas sur un Musée, type le Musée des Augustins ou des Musées à Toulouse qui... On est plus sur des choses plutôt à la carte au début. Enfin, je pense que tous les élus qui travaillent au comité de pilotage, y compris Madame LE PAPE et Madame DÉDÉBAT, le savent. Le projet de construction est en cours. On devrait ouvrir, normalement, au mois de septembre et ensuite, l'organisation du travail avec la Direction Générale et la Direction de Pôle et... en tout cas, dans l'immédiat, il n'y aura pas de personnel supplémentaire.

Monsieur Thierry BERTRAND : Jusqu'à présent, il y a zéro personnel sur le musée, ou il y a déjà du personnel qui travaille sur le musée ?

Monsieur le Maire : Les services travaillent sur le projet comme un autre projet de la collectivité, mais il n'y a pas de personnel en plus.

Monsieur Thierry BERTRAND : Oui, mais je veux dire, l'animation, le... cela nécessite quand même des compétences qui ne sont peut-être pas les mêmes que celles qui travaillent aujourd'hui sur ce dossier.

Monsieur le Maire : Monsieur PLANCHON.

Monsieur Fabrice PLANCHON : Là-dessus, effectivement, la partie « fonctionnement », nous allons démarrer le Musée, on l'a déjà abordé en comité de pilotage avec, aujourd'hui, un redéploiement de certains personnels pour ne pas avoir, aujourd'hui, de personnel supplémentaire sur l'ouverture du musée. On va démarrer, effectivement, son ouverture pour les scolaires, notamment, sur inscription, avec une ouverture limitée pour le grand public qui sera peut-être, sur, c'est encore à préciser, une demi-journée ou une journée. Cela sera avec, effectivement, du redéploiement et du support de

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

20/58

personnel existant sur la collectivité. Aujourd'hui, on n'investit pas, pour l'instant, effectivement, de nouveau personnel pour le musée.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions sur ce budget 2024 ? Oui, Monsieur ANDRAU.

Monsieur Thierry ANDRAU : Juste une toute petite. Ce sont les + 9 000 € d'affranchissement qui m'ont un peu interpellé.

Monsieur le Maire : Sans rentrer dans le détail, la Poste a changé sa manière de fonctionner avec les collectivités territoriales, et notamment tous les bordereaux, entre autres, de recommandé qui étaient, jusque-là, gratuits et offerts aux collectivités, c'est terminé. Donc rapidement, les recommandés dans une collectivité peuvent atteindre des sommes, entre autres. Je ne vais pas rentrer plus dans le détail que cela, mais la Poste, aujourd'hui, refacture des services qui, jusque-là, faisaient partie du service public et que, petit à petit, on rentre dans un environnement concurrentiel, malheureusement, si je peux me permettre. Y a-t-il d'autres interventions ? Non ? Alors, je vous propose de mettre ce budget 2024 aux voix. Qui s'abstient ? Huit. Qui est contre ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif de la commune de Saint-Lys pour l'exercice 2024, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT 2024					
Chapitre	Libellé	BP 2024	Chapitre	Libellé	BP 2024
11	Charges à caractère général	2 653 465,00	013	Atténuation de charges	155 000,00
012	Charges de personnel	4 300 000,00	70	Produits des services	214 300,00
014	Atténuation de produits	731 555,00	73	Impôts et taxes	5 784 500,00
65	Autres charges de gestion courante	1 176 820,00	74	Dotations et participations	2 981 247,00
66	Charges financières	217 700,00	75	Autres produits de gestion courante	254 100,00
67	Charges exceptionnelles	19 800,00	76	Produits financiers	100,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	12 000,00	77	Produits spécifiques	36 589,03
22	Dépenses imprévues	0,00	78	Reprises amortissements, dépréciat*	2 500,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	042	Opération d'ordre entre sections	887,86
042	Opération d'ordre entre sections	317 883,89	002	Report excédent N-1	
	Total des dépenses	9 429 223,89		Total des recettes	9 429 223,89

INVESTISSEMENT : DÉPENSES

INVESTISSEMENT 2024

Le

Chapitre	Libellé Dépenses	BP 2024	RESTES À RÉALISER	TOTAL DEPENSES
20	Immobilisations incorporelles	309 500,00	0,00	309 500,00
204	Subventions d'équipement versées	299 428,00	0,00	299 428,00
21	Immobilisations corporelles	1 495 985,07	0,00	1 495 985,07
23	Immobilisations en cours	20 000,00	0,00	20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	840 000,00	0,00	840 000,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00	0,00
458	Opération pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES		2 964 913,07	0,00	2 964 913,07
040	Opérations d'ordre entre sections	887,86		887,86
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00
Total des dépenses		2 965 800,93	0,00	2 965 800,93

INVESTISSEMENT : RECETTES

Chapitre	Libellé Recettes	BP 2024	RESTES À RÉALISER	TOTAL RECETTES
10	Dotations, fonds divers et réserves	100 000,00	0,00	100 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	50 000,00	0,00	50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	2 397 917,04	0,00	2 397 917,04
24	Produit des cessions d'immobilisations	100 000,00	0,00	100 000,00
45	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00
TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES		2 647 917,04	0,00	2 647 917,04
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	317 883,89		317 883,89
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00
Total des recettes		2 965 800,93	0,00	2 965 800,93

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

22/58

Le Conseil Municipal a adopté à la majorité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Rapporteur : Monsieur Denis PERY

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 8

CM2024/3/15 Finances Locales – Budget annexe ASSAINISSEMENT – Étape budgétaire : Budget primitif – Exercice : 2024.

Où l'exposé fait au Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu qu'en application de l'article L 5216-5 du CGCT, depuis le 1er janvier 2020, le Muretain Agglo exerce notamment à titre obligatoire les compétences « Eau » et « Assainissement des eaux usées », dans les conditions prévues à l'article L 2224-8 de ce code,

Vu la délibération n°21 X 33 du 7 avril 2021 de la ville de Saint-Lys autorisant la délégation de la compétence « Assainissement des eaux usées » pour la partie « collecte et transport » du Muretain Agglo à la commune et approuvant la signature de la convention de délégation de ladite compétence entre les deux entités pour une durée de 6 ans ;

Vu que cette convention définit notamment dans son article 7 « Cadre financier de la délégation » le schéma financier et comptable effectif au 1er janvier 2021 ;

Monsieur le Maire : Finances locales – Budget annexe ASSAINISSEMENT – Budget primitif – Exercice 2024. Monsieur PERY

Monsieur Denis PERY : Comme d'habitude, le budget « assainissement », budget miroir en dépenses et en recettes, puisque le Muretain Agglo nous rembourse les recettes. Pour ce qui est des dépenses, dépenses de fonctionnement courant : 139 500 €, toutes les dépenses courantes d'entretien du réseau, mais également de la steppe. Pour ce qui est des charges de personnel : 55 000 €, c'est toute la quote-part du personnel de la Mairie qui est refacturée et qui intervient au niveau de la compétence « Assainissement ». Recettes, le même montant : 194 500 €. Pour ce qui est des dépenses d'investissement, budget prévisionnel à hauteur de 599 733 €. Les travaux prévus sur l'année 2024 consistent à des reprises et remises à niveau des installations rue du Ruisseau Saint-Julien, rue de Bigorre, et divers travaux de réhabilitation du réseau d'hydrocurage. Le même montant au niveau des recettes d'investissement : 599 733 €.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur PERY. Des questions ? Monsieur REY-BÈTHBÉDER.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

23/58

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : Oui. Nous voyons qu'il y a des travaux supplémentaires, notamment, rue de la Bigorre, est-ce qu'il est prévu pour la suite d'autres travaux en 2025, puisque c'est une partie de la rue de la Bigorre qui sera faite ? Est-ce qu'il est prévu de faire d'autres travaux d'assainissement, notamment la continuité de la rue de la Bigorre ou pas ? Ce qui est prévu en 2025.

Monsieur le Maire : 2025.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : Est-ce qu'il y a d'autres travaux prévus ?

Monsieur le Maire : Madame GAUDEZ.

Madame Carole GAUDEZ : Pour le moment, il n'y a rien de planifié sur 2025. C'est en cours, un peu avec la Voirie également, voir si on couple avec les travaux « Voirie » qui pourront se faire un petit peu, mais pour le moment, pas de planification d'un point de vue purement « assainissement » sur 2025. On continue la réhabilitation des réseaux, les reprises de réseaux défectueux, etc...

Monsieur le Maire : L'orientation principale est donnée effectivement, puisqu'en plus, aujourd'hui, dans les développements des collectivités, avec les nouvelles lois qui concernent l'Urbanisme, nous imposent à recentrer, c'est vrai qu'on est beaucoup moins sur une extension du réseau qu'on pouvait avoir il y a quelques années. Donc, régulièrement, nous faisons des inspections télévisuelles, ce qu'on appelle des ITV, et ensuite, quand il y a des travaux à faire, nous les réalisons et nous avons ce suivi accompagné par Réseau31 qui nous permet d'intervenir là où c'est nécessaire, et bien sûr, chaque fois qu'il y a des travaux de Voirie, les réseaux d'assainissement, en tout cas, sont pris en compte prioritairement. Oui, Monsieur BERTRAND.

Monsieur Thierry BERTRAND : Je voudrais signaler, comme je l'ai déjà fait auprès des Services Techniques, qu'il y a un souci sur la conduite principale qui borde le Gaziilla. Apparemment, il y avait des travaux, enfin, du moins, une inspection caméra qui avait été réalisée l'année dernière. Je ne connais pas les conclusions de cette inspection, mais lorsque l'on a une période où la pluviométrie est importante, on a un débordement d'un regard directement dans le Gaziilla pendant plusieurs jours, je mets à votre disposition une vidéo si vous le souhaitez, et le Gaziilla se transforme en un égout à ciel ouvert, parce que c'est vraiment un égout à ciel ouvert. Donc, apparemment, les travaux qui ont été réalisés n'ont pas réussi à résoudre le problème. Donc, je l'ai signalé aux Services Techniques il y a déjà quelques semaines. Je ne sais pas ce qui est advenu de cette information, comment ils la traitent, si vous en avez eu connaissance, mais je pense que c'est quelque chose qu'il faut rapidement résoudre parce que là, on est dans une pollution importante du ruisseau qui se déverse, comme tout le monde le sait, après, vers l'Ayguebelle et le lac des Pêcheurs, si la dérivation est ouverte, ça c'est différent, mais bref, cela pose un problème quand même environnemental qui est très important, et je ne sais pas, j'aurais bien aimé connaître, quand même, les conclusions de l'inspection caméra qui a eu lieu, parce que je n'ai pas vu de travaux par la suite qui étaient engagés. Cela voudrait dire qu'ils n'ont rien trouvé, alors il faut expliquer comment ce regard monte en pression. Il faut voir que le couvercle se soulève quand même, pour vous dire la quantité d'eau qui arrive.

Monsieur le Maire : Vous m'avez écrit, Monsieur BERTRAND, vous m'avez réécrit récemment, donc

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

24/58

cela a été pris en compte, suivi par Madame GAUDEZ avec les Services Techniques, et nous avons sollicité immédiatement Réseau31, et pour identifier ce qui se passe, effectivement, pour y remédier parce que ce n'est pas acceptable, je suis d'accord avec vous, et c'est à traiter. Oui, parce qu'il y avait déjà eu des choses de faites, et vraisemblablement, cela ne suffit pas. Donc, de le traiter de manière efficace avec notre partenaire Réseau31. D'autres interventions ? Alors, je vous propose de mettre ce budget aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité, je vous remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif du budget annexe assainissement de la commune de Saint-Lys pour l'exercice 2024, arrêté comme suit :

EXPLOITATION :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - EXPLOITATION					
Chapitre	Libellé	BP 2024	Chapitre	Libellé	BP 2024
11	Charges à caractère général	139 500,00	013	Atténuation de charges	0,00
012	Charges de personnel	55 000,00	70	Vente de produits fabriqués, prestations de services	194 500,00
	Total des dépenses	194 500,00		Total des recettes	194 500,00

INVESTISSEMENT :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - INVESTISSEMENT									
Chapitre	Libellé DEPENSES	BP 2024	RESTES À REALISER	TOTAL DEPENSES	Chapitre	Libellé RECETTES	BP 2024	RESTES À REALISER	TOTAL RECETTES
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00					0,00
458	Opération pour compte de tiers	599 732,89	0,00	599 732,89	45	Opérations pour le compte de tiers	599 732,89	0,00	599 732,89
	TOTAL OPERATIONS REELLES	599 732,89	0,00	599 732,89		TOTAL OPERATIONS REELLES	599 732,89	0,00	599 732,89
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00			021	Virement de la sect* de fonctionnement			
041	Opérations patrimoniales	0,00			040	Opérations d'ordre entre sections			
					041	Opérations patrimoniales			
	Total des dépenses	599 732,89	0,00	599 732,89		Total des recettes	599 732,89	0,00	599 732,89

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Rapporteur : Monsieur Denis PERY

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

25/58

CM2024/3/16 Finances locales – Création d’une autorisation de programme et crédits de paiement : travaux d’extension du cimetière de la Moutonne (budget communal).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L 2311-3 et R 2311-9 ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la création du cimetière de la « Moutonne » en 1999 ;

Vu la délibération n° 08X079 du 16 juin 2008 relative à l’extension du cimetière communal de la « Moutonne », compte tenu de son niveau d’occupation, et du nombre d’inhumations constatées sur la commune ces dernières années (passage de 2 000 m² à 4 000 m²),
Considérant que la situation actuelle et la demande croissante de concessions imposent une nouvelle extension du cimetière communal de la « Moutonne » ;

Considérant la nécessité de prévoir une extension pour porter le cimetière de 4 000 m² à 8 000 m² environ après travaux ;

Considérant le contexte économique et financier et le souci d’une gestion rigoureuse d’une multitude d’actions différentes conduisent à envisager une programmation physique et financière plus lisible des différents projets ;

Considérant qu’il y a lieu d’engager le fonctionnement budgétaire de la commune dans une programmation pluriannuelle de ses investissements ;

Considérant que la gestion d’une partie de la section d’investissement en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) permet de répondre à ces différents objectifs ;

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la création de l’AP/CP suivante :

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement 2024 (estimé)	Crédits de paiement 2025 (estimé)	Total des crédits de paiement
Travaux d’extension du cimetière de la Moutonne	500 000.00 €	50 000.00 €	450 000.00 €	500 000.00 €

Les montants sont exprimés TTC

Monsieur le Maire : Création d’une autorisation de programme et crédits de paiement : travaux d’extension du cimetière de la Moutonne sur le budget communal. Monsieur PERY.

Monsieur Denis PERY : [...].

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur PERY. Des questions ? Oui, Monsieur BERTRAND.

Monsieur Thierry BERTRAND : Est-ce que la rénovation du parking qui est attenant à ce cimetière est prévue dans cet investissement ?

Monsieur le Maire : Je ne peux pas vous répondre, puisque je ne connais pas encore tout le périmètre du projet, mais en tout cas, c'est de prendre en compte dans l'extension, de prendre en compte le parking, bien entendu, et puis, de faire ce qu'il y a à faire de manière globale. Voilà. C'est juste cela. Aujourd'hui, les études vont être menées, on va en définir le contour, le périmètre et ensuite, on reviendra vers vous pour vous présenter le projet qui va sortir de cela et puis, on regardera. Bien sûr, le parking fait partie des interrogations. Bien sûr. Monsieur REY-BÈTHBÉDER.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : Est-ce que, dans ce projet d'extension, il sera prévu de mettre des arbres ?

Monsieur le Maire : Écoutez, bonne question, même réponse. Nous allons définir le projet. Voilà, bien sûr. Mais moi j'ai bien envie de tout bitumer, c'est à la mode ! Non plus sérieusement, le projet sera défini. Il est évident qu'il faudra prendre en compte les orientations environnementales d'aujourd'hui, donc ces questions seront posées au moment, justement, des études et de la préparation des travaux à faire. D'autres interventions ? Alors, je propose de mettre cette AP/CP aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité, je vous remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Où l'exposé de Monsieur le Maire ;

DÉCIDE de créer l'autorisation de programme et crédits de paiement des travaux d'agrandissement du cimetière de la « Moutonne » comme exposé ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents et actes relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Rapporteur : Monsieur Denis PERY

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

CM2024/3/17 Finances locales – Modification d'une autorisation de programme et crédits de paiement : rénovation et extension des tribunes du stade (budget communal).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L2311-3 et R2311- 9 ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 19 x 96 du 18 novembre 2019 relative à la création d'une autorisation de programme et crédits de paiement : rénovation et extension des tribunes du stade (budget communal), rattachée à l'opération n° 46 « Equipements sportifs » ;

Vu la délibération n° 19 x 110 du 16 décembre 2019 relative à la modification d'une autorisation de programme et crédits de paiement : rénovation et extension des tribunes du stade (budget communal), rattachée à l'opération n° 149 « Rénovation et extension tribunes du stade » en lieu et place de l'opération n° 46 citée ci-dessus, sans modification de l'AP et de la répartition des CP sur 2019 et 2020 ;

Vu la délibération n° 20 x 06 du 2 mars 2020 relative à la modification d'une autorisation de programme et crédits de paiement : rénovation et extension des tribunes du stade (budget communal), rattachée à l'opération n° 149 « Rénovation et extension tribunes du stade » avec un report des crédits de paiement non utilisés de 2019 sur les crédits de paiement 2020 à hauteur de 138 624,65 € ;

Vu la délibération n° 20 x 122 du 14 décembre 2020 relative à la modification d'une autorisation de programme et crédits de paiement : rénovation et extension des tribunes du stade (budget communal), rattachée à l'opération n° 149 « Rénovation et extension tribunes du stade » avec un report des crédits de paiement non utilisés de 2020 sur les crédits de paiement 2021 à hauteur de 293 440,61 € ;

Vu la délibération n° 22 x 02 du 24 janvier 2022 relative à la modification d'une autorisation de programme et crédits de paiement : rénovation et extension des tribunes du stade (budget communal), rattachée à l'opération n° 149 « Rénovation et extension tribunes du stade » avec un report des crédits de paiement non utilisés de 2021 sur les crédits de paiement 2022 à hauteur de 177 105,39 € ;

Vu la délibération n° 23 x 03 du 16 janvier 2023 relative à la modification d'une autorisation de programme et crédits de paiement : rénovation et extension des tribunes du stade (budget communal), rattachée à l'opération n° 149 « Rénovation et extension tribunes du stade » avec un report des crédits de paiement non utilisés de 2022 sur les crédits de paiement 2023 à hauteur de 93 401,48 € et une diminution de l'autorisation de programme de 50 000 € ;

Considérant que le contexte économique et financier et le souci d'une gestion rigoureuse d'une multitude d'actions différentes conduisent à envisager une programmation physique et financière plus lisible des différents projets ;

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

28/58

Considérant qu'il y a lieu d'engager le fonctionnement budgétaire de la commune dans une programmation pluriannuelle de ses investissements ;

Considérant que la gestion d'une partie de la section d'investissement en autorisations de programme et crédits de paiement (AP / CP) permet de répondre à ces différents objectifs ;

Considérant la nécessité de modifier la délibération n° 23 x 03 sus évoquée en tenant compte des crédits de paiement consommés sur l'exercice 2023 à hauteur de 7 890.91 € ;

Le coût total prévisionnel à ce jour s'établit de la manière suivante :

Coût total prévisionnel de la rénovation et de l'extension des tribunes du Stade

Dépenses	1 447 835 €
Montant Prévisionnel opération n°46 (maîtrise d'œuvre, mission SPS, études géotechnique, travaux raccordement, démolition, mobilier, tunnel d'accès...)	297 835 €
Montant Prévisionnel opération n°149 (marché de travaux)	1 150 000 €
Recettes	1 447 835 €
Subvention du Conseil Départemental de la Haute-Garonne	248 313 €
Subvention de la Région	162 763 €
Emprunt	800 000 €
FCTVA	236 759 €

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'actualisation de l'AP / CP suivante :

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'actualisation de l'AP / CP suivante :

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement 2019 à 2022 (réalisés)	Crédits de paiement 2023 (estimés)	Crédits de paiement 2024 (estimés)	Total des crédits de paiement
Rénovation extension des tribunes du stade (opération 149)	1 150 000 €	1 056 598.52 €	7 890.91 €	85 510.57 €	1 150 000 €

Les montants sont TTC

Monsieur le Maire : *Modification d'une autorisation de programme et crédits de paiement : rénovation et extension des tribunes du stade, Monsieur PERY.*

Monsieur Denis PERY : *Vu le Code général des collectivités territoriales, vu la nomenclature budgétaire et comptable M57, vu l'ensemble des délibérations qui ont été prises depuis 2019, depuis la création de cette AP/CP. Pour rappel, cette AP/CP a été réduite de 50 000 € en 2023. Donc, les crédits de paiement qui ont été payés en 2023 : 7 890,91 €, les crédits de paiement qui ont été payés de 2019 à 2022 : 1 056 598,52 €, il resterait en crédit de paiement, le report de 2023-2024 : 85 510,57 €.*

Monsieur le Maire : *Merci, Monsieur PERY. Des questions ? Alors, je vous propose de mettre cette délibération aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité, je vous remercie.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Où l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Est appelé à :

- **MODIFIER** l'autorisation de programme et crédits de paiement : rénovation et extension des tribunes du stade comme exposé ci-dessus ;

- **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents et actes relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Rapporteur : *Monsieur Denis PERY*

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

CM2024/3/18 Finances locales – Associations – Subventions aux associations 2024.

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, modifié par ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005 ;

Vu l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la charte d'engagements réciproques entre la commune de Saint-Lys et les associations ;

Vu l'avis du CLDVA et de la commission Vie Citoyenne ;

Vu l'inscription de la somme de 332 000 € au Budget Primitif de l'exercice 2024, article 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes" ;

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces versements, tels qu'exposés dans les tableaux ci- dessous :

COOPÉRATIVES SCOLAIRES ET CLASSES TRANSPLANTÉES

	SUBVENTIONS 2023	SUBVENTIONS 2024
CLASSES TRANSPLANTÉES	1100,00 €	800,00 €
OCCE ARTHAUD	6 592,00 €	6 384,00 €
OCCE PETIT PRINCE	3 312,00 €	3 392,00 €
OCCE TABARLY	6 464,00 €	5 920,00 €
TOTAUX	17 468,00 €	16 496,00 €

Le total des subventions allouées pour les coopératives scolaires et classes transplantées en 2023 s'élevait à : 17 498 €

Le total des subventions allouées pour les coopératives scolaires et classes transplantées en 2024 s'élève à : 16 496 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SANS CONVENTION

NOM ASSOCIATION	NOMBRE D'ADHÉRENTS	SUBVENTION DEMANDÉE EN 2024	MONTANT SUBVENTION	
			2023	2024
AAPPMA	558	600 €	600 €	600 €
ACCA	44	550 €	520 €	550 €
ART CULTURE ET PATRIMOINE	185	800 €	800 €	800€
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE	135	1000 €	700 €	850 €
ATELIER DES ARTS	32	1600 €	600 €	1000 €
ATELIER PEINTURE SUR SOIE	7	450 €		450 €
AUTOUR DES LETTRES	13	700 €	700 €	700 €
BOMBO FOLIES	27	250 €	250 €	250 €
CALINOIRS	16	1000 €	630 €	810 €
CHORALYS	31	1400 €	400 €	900 €
CLUB D'AUTOMOBILE CIRCUIT D'EMPEAUX	132	1200 €		480 €
CLUB AYGUEBELLE DES AÎNÉS	158	1200 €	760 €	860 €
DECIBELS	60	4800 €	580 €	700 €
JEANPHILSPERLES	32	300 €	300 €	300 €
TROUBALOURS	9	500 €	500 €	500 €
ACCORDS D'ARTISTES (SOLEILUNE)		0 €	290 €	
COUNTRY LINES DANCE	58	0 €	600 €	
TOTAL		15 150 €	8 230 €	9 750 €

Le total des subventions allouées pour des associations non conventionnées en 2023 s'élevait à :
8 230 €

Le total des subventions allouées pour des associations non conventionnées en 2024 s'élève à :
9 750 €

TABLEAU DES SUBVENTIONS PARTICULIÈRES

(Non soumises à cotation)

	NOMBRE D'ADHERENTS ET/ OU PARTICIPANTS	DEMANDE 2024	MONTANT SUBVENTION 2023	MONTANT SUBVENTION 2024
FNACA (et comité des anciens combattants)	128	1100 €	1100 €	1 100 €
PRÉVENTION ROUTIÈRE	(910)	500 €	250 €	250 €
TOTAL		1550 €	1350 €	1350 €

Le total des subventions particulières en 2023 s'élevait à : 1350 €

Le total des subventions particulières en 2024 s'élève à : 1350 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AVEC CONVENTION

NOM ASSOCIATION	SUBVENTION DEMANDÉE 2024	MONTANT SUBVENTION		NOMBRE D'ADHÉRENTS
		2023	2024	
COMITE DES FÊTES	30 000 €	25 000 €	25 000 €	20
ENTENTE SAINT-LYSIENNE	10 000 €	8 000 €	8 000 €	60
ENVOL	2 000 €	1 800 €	1 800 €	70
FRMJC	150 736 €	143 481 €	150 736 €	
MJC CS FONCTIONNEMENT	36 278 €	28 878 €	36 278 €	935
PAIS DE CATINOUE ET JACOUTI	3 000 €	2 000 €	2 000 €	30
PAYS SAINT-LYSIEN PAYS D'EUROPE PAYS DU MONDE	2 000 €	2 000 €	2 000 €	35
SLOO	65 000 €	64 000 €	64 000 €	2 292
UNION SPORTIVE RUGBY DU CANTON DE SAINT-LYS	12 500 €	11 700 €	11 700 €	387
TOTAL	311 514 €	286 859 €	301 514 €	3 829

Le total des subventions allouées pour des associations conventionnées en 2023 s'élevait à :
286 859 €

Le total des subventions allouées pour des associations conventionnées en 2024 s'élève à :
301 514 €

Monsieur le Maire : Nous passons aux Finances locales – Associations – Subventions aux associations 2024, Madame D'OLIVEIRA.

Madame Monique D'OLIVEIRA : Bonsoir. [...]. Nous allons commencer par les coopératives scolaires

et les classes transplantées. Pour 2024, en classes transplantées : 800 € ; pour l'OCCE ARTHAUD : 6 384 € ; l'OCCE PETIT PRINCE : 3 392 € ; et l'OCCE TABARLY : 5 920 €. Tout cela pour un montant de 16 496 €. Je rappelle que pour les coopératives des écoles, ce sont 16 € par enfant. [...] Le total des subventions allouées pour les coopératives scolaires et classes transplantées en 2023 s'élevait à 17 498 €. Pour 2024, elles sont de 16 496 €.

Maintenant, on va passer aux subventions aux associations sans convention. AAPPMA, la pêche, pour 600 € ; ACCA, c'est la chasse : 550 € ; Art Culture et Patrimoine : 800 € ; l'Association Sportive du Collège : 850 € ; l'Atelier des Arts : 1 000 € ; l'Atelier Peinture sur Soie : 450 € ; l'Association Autour des Lettres : 700 € ; les Bombo Folies : 250 € ; les Calinours : 810 € ; Choralys : 900 € ; Club d'Automobile du Circuit d'Empeaux : 480 € ; le Club Ayguebelle des Aînés : 860 € ; Decibels : 700 € ; Jeanphiles-perles : 300 € ; les Troubalours : 500 € ; tout cela pour un montant de 9 750 €. Les subventions, en 2023, s'élevaient à 8 230 € et donc pour 2024, 9 750 €.

Nous avons traité aussi deux associations, comme l'année dernière, elles ne sont pas soumises à cotation. Il s'agit de la FNACA pour un montant de 1 100 €, et la Prévention Routière pour 250 €, donc 1 350 € pour 2024.

Les subventions aux associations avec convention : le Comité des Fêtes : 25 000 € ; l'Entente Saint-Lysienne : 8 000 € ; Envol : 1 800 € ; la FRMJC : 150 736 € ; la MJC Centre Social Fonctionnement : 36 278 € ; Pais de Catinou et Jacouti : 2 000 € ; Pays Saint-Lysien Pays d'Europe Pays du Monde : 2 000 € ; le SLOO : 64 000 € ; et l'Union Sportive du Rugby du Canton de Saint-Lys : 11 700 €. Le total des subventions allouées pour 2024 est de 301 514 €, et en 2023, il était de 286 859 €.

Il est demandé au Conseil municipal, où l'exposé de Monsieur le Maire, de décider d'allouer les subventions selon les montants maximums définis ci-dessus pour un total de 329 110 €, de dire que les crédits sont inscrits au BP 2024, à l'article 6574, de charger Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires à la réalisation des présentes.

Monsieur le Maire : Merci, Madame D'OLIVEIRA. Des questions ou des interventions ? Monsieur REY-BÈTHBÉDER.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : Oui. Première question : quelle est la représentativité du CLDVA ?

Monsieur le Maire : Madame LOUIT va prendre la parole sur ce sujet auquel nous avons déjà à maintes fois répondu. Je vois que la question revient, donc, vraisemblablement, ce n'est pas clair. Alors, il y a des fois, je ne sais plus comment rendre les choses claires. Madame LOUIT, c'est à vous.

Madame Catherine LOUIT : Je rappelle que le CLDVA, c'est quelque chose qui est le fruit du travail des associations en 2015, avec une charte et un règlement. Et dans ce règlement, il est précisé qu'il y a des élections pour un... d'abord, qu'il y a un CLDVA qui est constitué de toutes les associations qui signent la charte, et qu'il y a ensuite un bureau qui est le représentant de trois collèges de la collectivité, avec, donc, des propositions de candidatures des associations pour représenter ces collèges-là, et donc, les gens sont ensuite pris par rapport aux associations qui figurent dans ces trois collèges. Le collège social, humanitaire et environnement économique, cette année, n'avait qu'une association qui s'est proposée, donc il n'y en a qu'une, mais sinon, ce sont trois associations qui représentent les trois collèges de la collectivité.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : Est-ce qu'on ne pourrait pas avoir plus de participations, parce que c'est un peu dommage que cela représente... qu'on ait assez peu d'associations qui participent à ce processus ?

Madame Catherine LOUIT : D'abord, la charte a été écrite et décidée par les associations, donc je suppose que cela leur convenait, ensuite, on voit que normalement, il y a neuf représentations. On n'arrive pas à avoir neuf candidats, donc je pense que si on en met 15, et qu'on n'a, de toute façon, que sept candidats, cela ne changera pas grand-chose. Je crois que l'idée, c'est vraiment d'arriver à développer la communication sur le rôle du CLDVA et l'importance que cela a sur la vie associative, parce que je pense que ce n'est pas suffisamment mis en avant, et ensuite, de prendre en compte ce qui se retrouve dans toutes les associations, c'est-à-dire que ce sont des représentants d'associations qui ont déjà un temps important consacré à leur vie associative, et à qui on demande un temps supplémentaire pour se pencher sur les besoins ou les questionnements de l'ensemble des associations, donc c'est du temps supplémentaire. C'est donc difficile de trouver des personnes qui peuvent, qui veulent et qui ont l'énergie pour se réunir, à peu près, une fois tous les deux mois, de manière à travailler pour l'ensemble des associations. Donc, le nombre, je dirais, peut aller jusqu'à neuf, mais aux dernières élections, il n'y en a eu que sept, sept candidats. Donc, je crois que le problème n'est pas tout à fait là. Le problème, il porte sur la difficulté de la vie associative avec le bénévolat et sur le fait d'arriver à se rendre disponible pour travailler. Comme je vous dis, ils travaillent déjà pour leur association et là, on leur demande de s'investir pour l'ensemble des associations, donc on a du mal à trouver du monde. Lors de la séance plénière, les personnes qui avaient signé la charte et qui étaient présentes ont reconnu vraiment l'intérêt du travail qu'ils faisaient, mais ne se sentent pas... ont déjà du mal à faire leur bureau, à faire tourner leur association, donc ne se sentent pas plus nombreux à vouloir s'investir. On va essayer de trouver une explication ou une communication plus importante sur le travail qui a été réalisé par ce CLDVA, quand même, depuis qu'il existe, parce qu'il n'est pas anodin. Il ne se contente pas, parce qu'on en parle au moment des associations non conventionnées et des points qu'il attribue aux associations non conventionnées, c'est loin d'être la seule mission qu'il ait. Pour donner quelques exemples, c'est de par leur travail qu'ont été achetés des gobelets réutilisables

pour les associations, c'est de par leur travail qu'a été mis en place un OpenAgenda, c'est de par leur travail qu'ont été proposées certaines formations, c'est de par leur travail qu'on a commencé à mettre en place un tableau du matériel mutualisable entre les associations, et c'est de par leur travail aussi qu'on affine un petit peu les critères d'attribution des subventions. Il y a encore des choses à faire, en proposition, entre autres, ils aimeraient travailler, justement, sur la mise en valeur du bénévolat qui est quelque chose qui manque à l'heure actuelle et qui est difficile à porter, et aussi sur l'aide à la formation ou à l'accompagnement pour compléter les dossiers de demande de subvention, parce que pour certaines associations, c'est complexe et continuer à pouvoir proposer à la demande des associations, des formations, là où elles pensent en avoir besoin. Donc, je pense qu'il y a quand même... et là, je cite ce qui me revient de mémoire sur leur travail, mais c'est vrai que c'est plus une question de temps à donner à la vie associative qu'un problème du nombre de personnes.

Monsieur le Maire : *Oui, Monsieur REY-BÈTHBÉDER.*

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : *Une autre question : comment expliquer que, sur 102 associations à Saint-Lys, seulement 18 ont demandé une subvention ?*

Monsieur le Maire : *Madame D'OLIVEIRA.*

Madame Monique D'OLIVEIRA : *En fait, il y a des associations qui ont des salles, et d'autres qui n'ont pas besoin d'être... qui sont autonomes. Normalement, la vie d'une association est d'être autonome aussi, donc elles ont fait un choix.*

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : *Vous pouvez nous rappeler combien d'associations ont une salle ?*

Madame Monique D'OLIVEIRA : *C'est dans le tableau. Mise à disposition de salles, vous l'avez, là.*

Monsieur le Maire : *Monsieur REY-BÈTHBÉDER, oui.*

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : *Autre question : on avait demandé, d'ailleurs, que soit intégré comme critère, le nombre de Saint-Lysiens dans chaque association, on peut savoir combien il y a de Saint-Lysiens à l'association du Circuit d'Empeaux ? Je ne l'ai pas vu.*

Monsieur le Maire : *C'est marqué aussi sur le tableau.*

Madame Monique D'OLIVEIRA : *Normalement, là, dans le dossier, on vous le fera passer la prochaine fois. Je ne l'ai pas là, sous les yeux. Je suis désolée.*

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : *Parce que je n'ai pas su le retrouver dans le dossier, cela y était ?*

Madame Monique D'OLIVEIRA : Non.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : Non, cela n'y était pas. Je ne l'ai pas vu. J'ai cherché pourtant.

Madame Catherine LOUIT : Cela a été présenté lors de la commission, mais...

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : En commission, je ne l'ai pas vu, donc c'est pour cela que je pose la...

Madame Monique D'OLIVEIRA : Cela y était sur la commission.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : Je ne l'ai pas noté, je n'avais pas mis mes lunettes, peut-être.

Monsieur le Maire : Dans tous les cas, je ne souhaite pas rentrer dans une considération et une distinction des adhérents d'une association. Voilà. Je pense qu'on raisonne en termes de territoire. Nous n'avons pas les moyens d'offrir, par exemple, une structure de handball sur notre collectivité. Je verrais mal les autres collectivités venir nous facturer le fait que des Saint-Lysiens aillent faire du handball ailleurs. Donc, à un moment donné, soyons cohérents, soutenons notre tissu associatif. Nous ne pouvons pas offrir tous les services, nous en offrons d'autres qui ne sont pas sur notre collectivité, et cela, c'est une cohérence de territoire. Après, aller stigmatiser les gens qui sont ou pas Saint-Lysiens dans telle association... D'abord, je ne sais pas dans quelle mesure on serait autorisé à cela, parce que cela pourrait s'appeler de l'ingérence dans une association, qui est une entité autonome et à part, statut loi 1901, etc., donc ensuite, sur les critères, je reste persuadé que c'est un échec que d'envisager d'aller refacturer parce que nous avons des adhérents de Fonsorbes, nous avons des adhérents de Fontenilles, nous avons des adhérents de partout. Je pense que c'est un échec monumental que de commencer à calculer suivant la provenance des gens pour aller financer telle ou telle chose, de la même manière que je trouve un échec total, une refacturation des services entre communes, parce qu'à un moment donné, on participe tous à quelque chose sur un territoire et on y participe tous à offrir des activités, en ce qui concerne les associations, pour tout le monde. Voilà, et je crois que cela, pour moi, a du sens, et pour nous tous, ici, autour de la table, je pense que cela a du sens, donc le fait de dire « Saint-Lysien », « pas Saint-Lysien » n'a aucun sens.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : Oui, on est quand même à Saint-Lys. Je vais vous faire remarquer que c'est un critère que vous avez retenu, qui fait partie des critères, le nombre de Saint-Lysiens. C'est tout ce que je voulais savoir parce que je ne l'ai pas vu. Voilà. Cela fait partie des critères que vous avez. Cela me semble normal de savoir combien il y a de Saint-Lysiens à Saint-Lys dans les associations. Après, il ne s'agit pas de faire de distinction. Ce n'est pas le sens du propos, mais imaginez, on va prendre un cas extrême, qu'il y a une association à Saint-Lys et qu'il n'y a aucun Saint-Lysien dans cette association, cela pose quand même, pour moi, un souci.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

38/58

Monsieur le Maire : Cela pourrait poser des questions. Je suis d'accord.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : Voilà. C'est le sens de ces critères que vous avez, vous-même, adoptés.

Monsieur le Maire : Absolument. Monsieur BERTRAND.

Monsieur Thierry BERTRAND : Oui, je vais rebondir, là aussi. Non seulement, cette association, effectivement, on ne sait pas le nombre de Saint-Lysiens, certes, et effectivement, je vous rappelle, cette année, malheureusement, je n'ai pas pu participer à la réunion préalable, mais l'an dernier, je me rappelle très bien que le critère « nombre de Saint-Lysiens » était un élément qui rentrait en ligne de compte, donc cela contredit ce que vous venez de nous dire.

Monsieur le Maire : Mais on va vous le donner.

Monsieur Thierry BERTRAND : Non, mais cela contredit ce que vous venez de dire. Apparemment, vous dites : « Maintenant, il ne faut plus regarder le nombre de Saint-Lysiens. ». Pourquoi pas ? Moi, je ne suis pas contre.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas tout à fait cela que j'ai dit, Monsieur BERTRAND.

Monsieur Thierry BERTRAND : Ce n'est pas cela ?

Monsieur le Maire : Mais allez-y, je vous en prie.

Monsieur Thierry BERTRAND : Mais en plus, cette association, elle n'a rien sur le territoire Saint-Lysien, c'est-à-dire que le circuit d'Empeaux, il est sur Empeaux. Il n'est pas sur Saint-Lys. Et je me rappelle très bien qu'il m'avait été dit l'année dernière par Madame D'OLIVEIRA, sur ce sujet : « Oui, mais ils font des actions sur Saint-Lys. ». Très bien. Alors, elle m'avait rappelé qu'une fois, ils étaient venus sur le parking d'Intermarché, que la veille d'une compétition, ils avaient fait les contrôles techniques. Si, c'est ce que vous m'aviez dit. Bon, on le verra dans le compte rendu. Mais, bref, cette année, rappelez-moi ce qu'ils ont fait sur Saint-Lys, sur la commune de Saint-Lys, à quelle animation ont-ils participé ?

Monsieur le Maire : En tous les cas, ce n'était pas l'an dernier, puisque l'an dernier, ils n'ont pas fait de demande de subvention.

Monsieur Thierry BERTRAND : Non, à la réunion de l'année dernière.

Monsieur le Maire : Madame D'OLIVEIRA.

Madame Monique D'OLIVEIRA : Effectivement, à celle de l'année précédente, ils avaient un projet ils n'avaient pas pu faire, justement, à cause de la Covid. Voilà, c'est ce que j'ai dit, et ce n'était pas Intermarché.

Monsieur Thierry BERTRAND : Mais du coup, cela n'a pas été fait. Cette année, la Covid n'est pas là et l'animation n'a pas été réalisée, voilà. Donc, cela pose quand même une question sur cette association qui me semble un peu atypique dans le champ des associations Saint-Lysiennes. Et puis, je finirai par une remarque. Effectivement, on a une augmentation totale du montant des subventions par rapport à 2023, mais quand on regarde, quand même, les chiffres, c'est dû à l'augmentation sur deux associations : la Fédération Régionale MJC et la MJC CS Fonctionnement. Alors, très certainement, ils ont bénéficié de 15 000 €, à elles deux, supplémentaires, ce qui fait l'augmentation par rapport à 2023. Donc, sans doute qu'elles les méritent et que c'est sans doute dû, mais voilà, cela s'arrête à ces deux associations.

Monsieur le Maire : À un moment donné, il y a eu l'augmentation du budget. Alors, ensuite, parce que cela offre des choses sur un territoire. Après, on peut clarifier tout ce que vous voulez, Monsieur BERTRAND, comme le disait Monsieur REY-BËTHBÉDER, pourquoi, alors qu'on a 102 associations, il n'y en a que 18 qui demandent une subvention ? Voilà. Donc, à un moment donné, oui, on finance des actions importantes, et quand vous parlez de la FRMJC, oui, il y a le choix politique qui a été fait d'accompagner, par exemple, la guinguette que propose la FRMJC l'été, et qui est un vrai plus pour tous nos habitants. Voilà tout simplement. Donc, ce sont des choix. Alors, vous pouvez le réduire à dire : « Oui, vous n'avez subventionné que deux associations. », mais c'est pour des actions de territoire à destination de tous nos administrés. Madame LOUIT et ensuite, Madame DÉDÉBAT.

Madame Catherine LOUIT : Juste quand même... par remarque, parce que les associations non conventionnées, entre autres, ont une subvention qui est attribuée par rapport au nombre de points. Le point, cette année, était plus élevé que l'année dernière, et sur l'ensemble des associations, il y a neuf associations qui ont plus que l'année dernière. Il n'y a que, je crois, cinq associations qui n'ont pas eu la somme qu'elles demandaient. Donc, je pense que, quand même, cela reste quelque chose qui est tout à fait dans la norme, je dirais, dans le positif par rapport aux attentes des associations, et entre autres, dans celles qui n'ont pas eu la somme qu'elles attendaient, pour certaines, elles demandent des subventions supérieures à 1 000 €, ce qui demande de faire une convention avec la Mairie, et qu'elles n'ont pas fait de convention avec la Mairie. Donc, je pense que ce ne sont pas uniquement deux associations, il y en a quand même neuf qui ont plus que l'année dernière. Je ne sais pas. Enfin, oui, à un moment, il va peut-être falloir aussi qu'on sache reconnaître, les points sont plus élevés que

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

40/58

l'année dernière, le prix du point est plus élevé, les subventions sont plus élevées pour une grande partie des demandes qui ont été faites.

Monsieur le Maire : *Avant de vous donner la parole, Monsieur REY-BÈTHBÉDER, j'ajouterai à ces propos qu'il y a également tous les prêts des salles auxquels nous ne facturons strictement rien à l'ensemble des associations. Et tout à l'heure, vous mettiez Fonsorbes sur un piédestal, par exemple... je vais vous donner, par exemple, une orientation qu'a prise Fonsorbes, qui n'a pas été la nôtre, c'est d'interdire aux clubs de football de s'entraîner le soir pour ne pas avoir à allumer d'éclairage. Voilà par exemple. Eh bien, nous n'avons pas fait ce choix-là. Ce sont des choix politiques à destination des associations. On aurait pu aussi rentrer dans ces cadres-là. Chaque collectivité a ses orientations politiques, les porte et ensuite, travaille. Voilà. Donc, je pense qu'à Saint-Lys, nous n'avons pas à rougir, absolument pas, du soutien aux associations de notre territoire. Vraiment pas. Monsieur REY-BÈTHBÉDER.*

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : *Oui, juste une remarque. À « Empeaux », il y a une faute d'orthographe. Il y a un « e », et il y a souvent aussi, Annabelle SARRAT en a parlé, mais il y a souvent des fautes d'orthographe, il faudrait les corriger.*

Monsieur le Maire : *Juste, j'en parlerai à Madame la Directrice Générale des Services, parce qu'effectivement, les services sont là aussi pour lire les délibérations et tout, parce que vous comprendrez que mon rôle n'est pas de relire l'ensemble des délibérations. Voilà. Non, mais je prends votre remarque, et l'adresse à qui de droit. Monsieur REY-BÈTHBÉDER, je vous en prie.*

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : *Donc, il n'y a aucun souci, il y a un effort de fait sur les associations, et d'ailleurs, on votera pour cette délibération. Il n'y a aucun souci. Sur les associations non conventionnées, on voit bien l'effort qui est fait sur la MJC, et c'est tout à fait légitime... Oui, sur les associations conventionnées. J'ai dit « non conventionnées » ? Alors, sur les associations conventionnées, il y a un effort de fait sur la MJC et, en effet, on en a déjà parlé, des actions tout à fait positives et qui ont été menées, il faut accompagner ce développement. Après, il est vrai que pour les autres associations conventionnées, il n'y a pas d'augmentation.*

Monsieur le Maire : *Madame DÉDÉBAT.*

Madame Nicole DÉDÉBAT : *Nicolas m'a un peu brûlé la politesse, mais ce n'est pas grave. Je tiens quand même à saluer le rôle pivot de la FRMJC, plutôt de la MJC Centre Social, parce que je trouve que depuis quelque temps, c'est devenu un poumon de vie et d'innovation dans notre commune, qu'ils le doivent à eux-mêmes et aux subventions, mais aussi parce qu'ils ont su se renouveler, et j'espère qu'ils sont aussi bien accompagnés qu'ils le doivent. Je n'en doute pas, mais on est dans un débat, donc... Mais vraiment, c'est important de reconnaître le travail qu'a fait et que va faire et que continuera à faire cette association, et en tant qu'élue, je pense qu'il nous faut la soutenir de façon*

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

41/58

inconditionnelle, d'autant plus que son personnel a atteint une qualité appréciable.

Monsieur le Maire : *Je vous remercie de ces propos, Madame DÉDÉBAT, qui leur seront transmis. Je vous rejoins complètement. C'est-à-dire que oui, c'est un choix politique d'accompagner cette association et les actions qu'elle mène. La preuve en est de ce que vous venez de dire que nous avons fait la réunion avec Contrat Projet, avec la FRMJC, la Mairie, puisque nous sommes aussi partie prenante avec les agents de la collectivité qui y travaillent, et la CAF. La CAF qui, à un moment donné, a eu certaines interrogations sur ce projet, puisque j'ai souvent entendu, « De toute façon, à l'Escalys, vous l'avez rénové, il ne se passe rien, c'est vide, etc. », cela, je l'ai entendu souvent, même ici, en Conseil Municipal. Et je voudrais saluer le travail remarquable de cette association, et aujourd'hui, nous nous apprêtons à signer avec la CAF le Contrat Projet qui va être renouvelé, non pas sur un an, mais sur quatre ans, avec la qualité du projet qui est porté par tous les salariés de la MJC et les salariés de la Commune, puisque c'est vraiment un partenariat, et qui portent vraiment des actions à destination de l'ensemble des Saint-Lysiens, puisque quand on parle de Centre Social, on est bien sur cette notion de lien social et donc, d'activité pour tous, des enfants aux jeunes, aux adultes comme aux seniors. Madame LOUIT, un mot complémentaire.*

Madame Catherine LOUIT : *Oui, juste par rapport à la dernière fois où on avait présenté la CGT... la CTG... !*

Monsieur le Maire : *Quelques confusions sur les termes...*

Madame Catherine LOUIT : *La Convention Territoriale Globale, comme ça je ne dirai pas de bêtises, et même par rapport au projet éducatif de territoire, il y a des fiches actions qui sont mises en place par rapport aux axes dont on a parlé, et la MJC Centre Social fait partie, avec le CCAS, des moteurs de ces fiches actions, pour dire que le travail est vraiment dans un domaine très large. On n'est plus sur la représentation Maison des Jeunes et de la Culture, on est vraiment sur l'intergénérationnalité, sur la famille, sur les jeunes bien sûr, mais bien au-delà de cela. Et je vous remercie aussi de le relever parce que je pense qu'en effet, il y a eu une évolution très importante ces deux, trois dernières années et qui mérite qu'on continue à être à leurs côtés et qu'on les soutienne.*

Monsieur le Maire : *Y a-t-il d'autres interventions ? Alors, je vous propose de mettre cette délibération aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité, je vous remercie. Pardon. J'ai oublié quelque chose de très important. Je vous prie de m'excuser. Je vais retirer le vote que je viens de faire. Il faudrait que ceux qui ont des intérêts dans les associations se retirent du vote. Veuillez m'excuser pour cet oubli. Je me tourne vers Monsieur SANCHEZ, par exemple, Monsieur REY-BÈTHBÉDER, Madame DÉDÉBAT, Madame LOUIT, Madame ROUSSEL. J'ai nommé tout le monde qui a des intérêts dans des associations ou des bureaux ou des... ? Voilà. Très bien. Vous avez noté les noms ? Hormis les noms*

qui ont été cités, les personnes citées, la délibération est votée donc à l'unanimité. Merci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Où l'exposé de Monsieur le Maire ;

DÉCIDE d'allouer les subventions selon les montants maximum définis ci-dessus, pour un total de 329 110 €.

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2024, à l'article 6574 ;

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires à la réalisation des présentes.

Le Conseil Municipal a adopté à la majorité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Rapporteur : Madame Monique D'OLIVEIRA

Pour : 24

Contre : 0

NPPV : 5

CM2024/3/19 Finances locales – Nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant pour la régie pôle culture.

Le Maire expose :

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022- 408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu les articles R.1617-1 à R. 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

43/58

Vu la délibération du 21 mars 2011 instituant une régie de recettes pour les opérations du service « Pôle culturel » ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 11 mars 2024 ;

Article 1 : À compter du 1er Avril 2024, Mme Le Guyader Camille, est nommée régisseur titulaire de la régie de recette avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci ;

Article 2 : En cas d'absence pour maladie, congés ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Le Guyader Camille sera remplacée par Mme Fouraignan Nathalie mandataire suppléant ;

Article 3 : Le régisseur titulaire et son mandataire suppléant sont, conformément à la réglementation en vigueur, personnellement responsable de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçues, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectués.

Article 4 : Le régisseur titulaire et la mandataire suppléant ne doivent pas percevoir de sommes pour les produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau Code Pénal ;

Article 5 : Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés ;

Article 6 : Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont tenus d'appliquer, chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction codificatrice du 21 avril 2006 ;

Article 7 : Les arrêtés n°2015/195/T du 30/09/2015 et n°2021/243 du 25/06/2021 sont abrogés ;

Monsieur le Maire : *Nous passons à la nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant pour la régie pôle culture. Alors, c'est une délibération très technique où il faut nommer un régisseur quand il y a des spectacles et quand il s'agit d'encaisser de l'argent, entre autres. Vous avez vu la délibération. Il s'agit de Madame LE GUYADER Camille qui est nommée régisseuse titulaire et de Madame FOURAIGNAN Nathalie qui est nommée mandataire suppléante. Voilà qui leur permet d'encaisser de l'argent pendant... pour nos spectacles qui peuvent être amenés à être payants, comme cela a été le cas sur certaines représentations. Voilà. Y a-t-il des questions par rapport à cette délibération ? Donc, je vous propose de la mettre aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité, je vous remercie.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Où l'exposé de Monsieur le Maire ;

MODIFIE la nomination du régisseur titulaire et suppléant tel que décrit supra.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Rapporteur : Monsieur Serge DEUILHÉ

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

CM2024/3/20 Scolarité – Autorisation de signature d'une convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique pour l'école Éric Tabarly.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du déploiement de l'action « Notre école faisons-la ensemble », le recteur de l'académie de Toulouse a attribué la somme de 48 054,00 € au titre du Fonds d'Action Pédagogique à l'école Éric Tabarly.

Ce dispositif financier doit servir à la réalisation d'actions qui ont été validées par le Recteur de l'académie de Toulouse à savoir, la réussite des élèves, la réduction des inégalités, le bien être à l'école, l'inclusion et le climat scolaire.

Il convient, en conséquence, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique.

Monsieur le Maire : *Autorisation de signature d'une convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique pour l'école Éric Tabarly, Monsieur PLANCHON.*

Monsieur Fabrice PLANCHON : *[...] Il s'agit donc, pour contextualiser un petit peu, de la Directrice précédente de l'école Tabarly qui avait monté ce projet dans le cadre d'une action nationale portée à l'époque par le Ministre éphémère, Monsieur Pap NDIAYE. Elle avait pris le bon créneau, effectivement, pour avoir ce projet, avec un projet cohérent et très complet, et tout à son honneur qui, aujourd'hui, lui permet d'avoir 48 000 € pour toute une série d'actions qu'elle a travaillée avec son équipe pédagogique. Effectivement, il y aura un premier versement de 30 %, comme vous avez pu le voir, qui sera versé, et les 70 % complémentaires seront versés au fur et à mesure de l'avancée des projets. Cette action, évidemment, est orientée uniquement vers l'école Tabarly, et vient en complément de tous les budgets de fonctionnement et des budgets de transport scolaire que nous attribuons sur les écoles. Et j'en profite pour souligner que cette année, nous augmentons de 17 % le budget de fonctionnement des écoles. C'est important de le souligner et de le rappeler, et de 11 % le budget pour les transports pour les écoles. Nous faisons un effort important aussi pour revenir sur la partie « inflation » de ces deux dernières années, et ce budget complémentaire sera, effectivement, dédié sur l'école Tabarly, en plus des budgets municipaux auxquels ils ont droit habituellement. Voilà.*

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

45/58

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur PLANCHON. Des questions ? Pas d'intervention, donc je vous propose de mettre cette délibération aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité, je vous remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique ;

APPROUVE la convention entre la commune de Saint-Lys et l'État représenté par le Recteur de l'Académie de Toulouse ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Rapporteur : Monsieur Fabrice PLANCHON

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

CM2024/3/21 Ressources humaines : Création d'un poste de Chef(fe) d'équipe stade-fleurissement et propreté urbaine.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à une refonte de l'organigramme des services techniques, il est nécessaire de recruter un/une chef(fe) d'équipe stade-fleurissement et propreté urbaine.

En application de l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi, à temps complet, pour occuper les fonctions de Chef(fe) d'équipe stade-fleurissement et propreté urbaine, à compter du 1er juin 2024, relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux et des agents de maîtrise territoriaux pouvant être occupés sur les grades suivants :

- Adjoint technique,
- Adjoint technique principal de 2ème classe,
- Adjoint technique principal de 1ère classe
- Agent de maîtrise,
- Agent de maîtrise principal.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

46/58

Monsieur le Maire : Et nous passons aux Ressources Humaines. Comme toujours, en préambule des délibérations pour les Ressources Humaines, il n'y a pas de poste en plus. Ce sont des redéfinitions de postes qui existent déjà pour les adapter de manière plus large, et que nous évitons de re-délibérer à chaque fois, mais nous restons à effectif constant. La première délibération, c'est la création d'un Chef d'équipe stade-fleurissement et propreté urbaine, donc quelqu'un qui sera plus chargé de ces actions-là au sein des services techniques. Bien entendu, le poste sera intégré dans la prochaine mise à jour du tableau des effectifs, les crédits nécessaires, etc. C'est un poste dans le cadre de la réorganisation des services. Y a-t-il des questions ? Madame DÉDÉBAT, Monsieur REY-BÈTHBÉDER, non ? Pas de question ? Très bien. Donc, je vous propose de mettre cette délibération aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité, je vous remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L 313-1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations de fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le tableau des effectifs de la Mairie de Saint-Lys ;

DÉCIDE

Article 1 : D'OUVRIER le poste décrit ci-dessus.

Article 2 : D'INDIQUER qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article L 332-14 du Code général de la fonction publique. Cet article prévoit, par dérogation, la possibilité de recruter un agent contractuel de droit public sur un emploi permanent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Ce contrat est conclu pour une durée déterminée pouvant aller jusqu'à un an. Il peut être renouvelé pour une durée d'une année supplémentaire, dans la limite totale de 2 ans, si la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir au bout de la première année.

Article 3 : DE DIRE que le poste sera intégré dans la prochaine mise à jour des tableaux des effectifs.

Article 4 : DE DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent, qui sera nommé par Monsieur le Maire à cet emploi, sont inscrits au budget communal de 2024, et que ces crédits seront reconduits chaque année.

Article 5 : D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Rapporteur : Monsieur Serge DEUILHÉ

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

CM2024/3/22 Ressources humaines : Création d'un poste d'agent polyvalent logistique, festivités, urgences, voirie.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite au prochain départ à la retraite de l'agent en poste, il est nécessaire de recruter un/une agent(e) polyvalent logistique, festivités, urgences, voirie.

En application de l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi, à temps complet, pour occuper les fonctions d'agent(e) polyvalent logistique, festivités, urgences, voirie, à compter du 1er juin 2024, relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux pouvant être occupés sur les grades suivants :

- Adjoint technique,
- Adjoint technique principal de 2ème classe,
- Adjoint technique principal de 1ère classe

Monsieur le Maire : *La deuxième création de poste, c'est un agent polyvalent logistique, festivités, urgences, voirie. Même principe sur cette définition de poste. Des questions ? Donc, je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité, je vous remercie.*

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L 313-1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations de fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le tableau des effectifs de la Mairie de Saint-Lys ;

DÉCIDE

Article 1 : D'OUVRIER le poste décrit ci-dessus.

Article 2 : D'INDIQUER qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article L 332-14 du Code général de la fonction publique. Cet article prévoit, par dérogation, la possibilité de recruter un agent contractuel de droit public sur un emploi permanent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Ce contrat est conclu pour une durée déterminée pouvant aller jusqu'à un an. Il peut être renouvelé pour une durée d'une année supplémentaire, dans la limite totale de 2 ans, si la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir au bout de la première année.

Article 3 : DE DIRE que le poste sera intégré dans la prochaine mise à jour des tableaux des effectifs.

Article 4 : DE DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent, qui sera nommé par Monsieur le Maire à cet emploi, sont inscrits au budget communal de 2024, et que ces crédits seront conduits chaque année.

Article 5 : D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Rapporteur : Monsieur Serge DEUILHÉ

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

CM2024/3/23 Ressources humaines : Création d'un poste de Chef(fe) d'équipe logistique, festivités, urgences et voirie.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite au prochain départ à la retraite de l'agent en poste, il est nécessaire de recruter un/une chef(fe) d'équipe logistique, festivités, urgences et voirie.

En application de l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi, à temps complet, pour occuper les fonctions de Chef(fe) logistique, festivités, urgences et voirie, à compter du 1er juin 2024, relevant du cadre d'emploi des adjoints

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

49/58

techniques territoriaux et des agents de maîtrise territoriaux pouvant être occupés sur les grades suivants :

- Adjoint technique,
- Adjoint technique principal de 2ème classe,
- Adjoint technique principal de 1ère classe
- Agent de maîtrise,
- Agent de maîtrise principal.

Monsieur le Maire : *Et enfin, création d'un poste de Chef(fe) d'équipe logistique, festivités, urgences et voirie, mêmes remarques qu'auparavant. Y a-t-il des questions ? Donc, je vous propose de mettre aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité, je vous remercie.*

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L 313-1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations de fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le tableau des effectifs de la Mairie de Saint-Lys ;

DÉCIDE,

Article 1 : D'OUVRIR le poste décrit ci-dessus.

Article 2 : D'INDIQUER qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article L 332-14 du Code général de la fonction publique. Cet article prévoit, par dérogation, la possibilité de recruter un agent contractuel de droit public sur un emploi permanent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Ce contrat est conclu pour une durée déterminée pouvant aller jusqu'à un an. Il peut être renouvelé pour une durée d'une année supplémentaire, dans la limite totale de 2 ans, si la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir au bout de la première année.

Article 3 : DE DIRE que le poste sera intégré dans la prochaine mise à jour des tableaux des effectifs.

Article 4 : DE DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent, qui sera nommé par Monsieur le Maire à cet emploi, sont inscrits au budget communal de 2024, et que ces crédits seront reconduits chaque année.

Article 5 : D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Rapporteur : Monsieur Serge DEUILHÉ

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

CM2024/3/24 Domaine et patrimoine – Les nouvelles conditions de location du bailleur TOTEM France pour l'implantation, la mise en service et l'exploitation des équipements techniques du 10 Avenue Marconi Zac du BOUTET à Saint-Lys

Dans le cadre du bail pour l'implantation, la mise en service et l'exploitation des Équipements techniques du 10 Avenue Marconi ZAC du BOUTET, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que TOTEM France sollicite la Commune pour préciser les nouvelles conditions du bail portant sur la mise à disposition d'un terrain.

À cet effet, la Commune a conclu, le 20 avril 2012, un contrat avec Orange France, à laquelle la société TOTEM France vient aux droits dans l'exécution et les obligations du bail.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail portant sur les nouvelles conditions de mise à disposition du terrain 10 Avenue Marconi ZAC du BOUTET avec TOTEM France.

Monsieur le Maire : *Nous passons au Domaine et Patrimoine. Les nouvelles conditions de location du bailleur TOTEM France pour l'implantation, la mise en service et l'exploitation des équipements techniques du 10 Avenue Marconi Zac du BOUTET à Saint-Lys. On va vous mettre à disposition, sur table, une légère modification de cette délibération qui ne porte pas sur le fond. C'est la même convention, c'est simplement que par rapport... pour vous donner le contexte, c'est l'antenne qui est à la Zac du BOUTET qui est exploitée par Orange, et qui donc, bascule, pour des raisons, après, d'organisation interne et de filiales, sous l'enseigne TOTEM. Les négociations sont en cours avec l'entreprise TOTEM. J'avais espéré qu'elle nous rappelle avant aujourd'hui. Cela n'a pas été fait. Donc, la modification qui vous est proposée, c'est de dire que le montant de la location qui est indiqué est un montant plancher, c'est-à-dire qu'on ne peut pas descendre en dessous, mais que le Conseil Municipal m'autorise à négocier un montant supérieur le cas échéant, dans le cadre des tractations avec la société TOTEM. Après, il n'y a pas de changement sur la reconduction de cette convention, qui est là*

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

51/58

pour une durée de 12 ans, avec une augmentation du loyer de 2 % par an. Voilà. Je peux répondre à vos questions. Monsieur REY-BÈTHBÉDER.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : Une petite explication, TOTEM travaille pour quel opérateur, parce que cela reste quand même une antenne téléphonique ?

Monsieur le Maire : Orange.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : D'accord, c'est juste interne ? OK !

Monsieur le Maire : Ce sont des histoires d'entités, vous savez, de filiales qui sont créées pour des questions, après, financières, je suppose, mais donc, cela reste toujours une antenne Orange. Oui.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : Puisqu'on parle d'antenne, est-ce qu'il y a d'autres antennes prévues à Saint-Lys ?

Monsieur le Maire : Les antennes prévues à Saint-Lys, aujourd'hui, sont celles qui sont dans le clocher de l'église, à la Zac du BOUTET. Il y a des projets, je pense, de développement avec la 5G et autres qui sont en cours de négociation, pas forcément avec nous, mais en tout cas, pour desservir mieux un territoire. Pour l'instant, je n'ai pas connaissance d'un nouvel emplacement précis d'une nouvelle antenne sur la collectivité. Oui, Monsieur BERTRAND.

Monsieur Thierry BERTRAND : Juste une petite explication, j'avais cru comprendre que la Zac du BOUTET avait été rétrocédée au Muretain Agglo.

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur Thierry BERTRAND : La partie foncière, donc la Commune est toujours propriétaire de cette parcelle où l'antenne se situe, c'est cela, si je comprends bien, ou pas ?

Monsieur le Maire : Alors, c'est une bonne question puisque c'est effectivement l'Agglo qui est gestionnaire de la Zac du BOUTET, mais ce n'est pas la totalité de la Zac du BOUTET qui a été transférée au Muretain Agglo. Il y a au moins une partie... Alors, il faudra regarder les contours, mais, par exemple, la Voirie reste propriété de la Commune, entre autres. Donc, on regardera précisément, je pense que cela doit faire partie de ce qui n'a pas été rétrocédé au Muretain Agglo pour que nous soyons amenés à délibérer sur cette convention d'occupation, mais nous allons le vérifier. Y a-t-il d'autres interventions ? Alors, je vous propose de mettre cette délibération aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Unanimité, je vous remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Où l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

MAIRIE DE SAINT-LYS
1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à renégocier à la hausse le loyer afférent à cette convention ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Rapporteur : Monsieur Serge DEUILHÉ

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire : Nous passons aux décisions du Maire. Vous avez pris connaissance des décisions qui vous ont été données. Juste un bref rappel pour le public des travaux de réparation du chéneau central du COSEC, avec le critère de jugement qui était un prix de 40 % et une valeur technique de 60 % où deux entreprises ont répondu : la société SARL Étanchéité Générale du Bâtiment et la société Catra BTP, et c'est l'entreprise SARL Étanchéité Générale du Bâtiment qui a remporté le marché pour un montant de 97 800 €. Et ensuite, on vous a donné les préemptions, toutes les DIA que nous avons reçues depuis le dernier Conseil Municipal et les décisions qui ont été prises. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Oui, Monsieur REY-BÈTHBÉDER.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : Oui, par rapport à ces travaux au COSEC, est-ce que ces travaux sont couverts par les assurances ou pas, puisqu'il y avait quand même une malfaçon ou pas ?

Monsieur le Maire : Non, puisqu'on...

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : Puisqu'il y avait déjà eu des travaux sur ces chéneaux auparavant.

Monsieur le Maire : Il y avait eu des travaux de réfection partielle, mais qui ne rentrent pas dans le cadre d'une garantie de malfaçon, puisqu'on est face... Monsieur SOLOMIAC pourra amener des éléments techniques plus précis, mais des travaux qui vont aller plus loin qu'une simple étanchéification.

Monsieur Christophe SOLOMIAC : Les travaux qui avaient été faits, c'étaient des travaux de flashing, c'est-à-dire d'étanchéité du chéneau en lui-même, mais qui n'étaient pas suffisants, puisqu'en fait,

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

53/58

c'est vraiment la forme du chéneau qui est à remettre en cause, et aujourd'hui, les travaux qui sont programmés, c'est vraiment une mise en conformité du chéneau par rapport aux réglementations.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : *Donc, on n'aura plus de problème de chéneau au COSEC parce que... enfin, depuis que je suis sur la commune, j'ai toujours entendu ces types de problème, donc...*

Monsieur le Maire : *Nous allons croiser les doigts, comme on dit, mais bon, on fait confiance aux professionnels qui nous accompagnent.*

Dans les informations du Maire, je voudrais vous donner cette information qui est apparue vraiment très récemment. Lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur REY-BÈTHBÉDER, vous nous aviez demandé où en étaient les travaux d'urgence du Grand Café de France annoncés en 2023, et nous vous avons répondu, entre autres, en lien avec la procédure en cours, le recours au Tribunal administratif. Après vous avoir dit que ce recours n'était pas suspensif, mais compte tenu du respect des procédures et du fait qu'il n'y avait pas de problème de sécurité pour le public, nous attendions la fin de la procédure pour mettre en œuvre les travaux. Et j'avais ajouté que nous étions dans les derniers jours du délai d'appel de la décision, et que sauf une énième surprise, nous devrions pouvoir, très prochainement, mettre en œuvre, après un an de procédures, les opérations de sécurisation nécessaires. Eh bien, c'est raté, puisqu'après avoir été débouté de son recours gracieux, après avoir été débouté de son recours au Tribunal Administratif, le requérant a fait appel de la décision du TA. Bon, donc, nous voilà repartis pour un temps de procédures incertain qui va occuper l'EPFO, nos services et nos conseils juridiques pour des raisons diverses et variées, mais surtout, qui vont empêcher l'EPFO de mettre en œuvre les opérations de préservation et de sécurisation nécessaires.

QUESTIONS ORALES

Question 1 posée par Monsieur Pascal VALIERE :

Monsieur le Maire : *Et nous passons aux questions orales, et c'est Monsieur VALIERE qui lance le bal.*

Monsieur Pascal VALIERE : *Messieurs-Dames, bonsoir. Monsieur le Maire, avez-vous prévu une traversée pour les personnes à mobilité réduite pour rejoindre le trottoir de la rue des Roujats à la rue Zago ?*

Monsieur le Maire : *Monsieur LANDES va vous répondre.*

Monsieur Philippe LANDES : *Allez, je vous apporte une réponse. Effectivement, nos services techniques ont saisi le secteur « Voirie » du Muretain Agglo pour étudier une traversée sécurisée et accessible aux PMR sur cette partie. Derrière, peut-être qu'on passera même la rue en zone 30 suivant les équipements qui vont nous être proposés, et l'idée, c'est de mutualiser ces travaux avec les travaux route de Lamasquère pour limiter les coûts, notamment d'installation de chantier. Voilà où en est aujourd'hui*

sur ce point singulier que vous avez relevé, mais qui avait été vu également en amont, puisqu'on avait eu des demandes également des administrés sur ce secteur-là.

Monsieur le Maire : Oui, Monsieur REY-BÈTHBÉDER.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : Je peux faire une remarque ? Parce que je me souviens, on avait vu cela en commission et on en avait déjà parlé à l'époque, justement des trottoirs et le fait d'accéder aux trottoirs, et on était étonnés quand on l'a vu se réaliser, qu'il n'y ait pas eu cet aménagement. Comment cela se fait ? Où c'est passé ?

Monsieur le Maire : Monsieur LANDES va vous répondre.

Monsieur Philippe LANDES : On a pris la décision de laisser terminer les travaux en cours du lotissement et pour pouvoir faire cet aménagement.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : Mais, c'est-à-dire quand le promoteur a présenté cela, il n'y avait pas prévu cela ? Pourtant, je me souviens qu'en commission, on n'en avait pas parlé, de cela ?

Madame Céline BRUNIERA : On en a effectivement parlé, par contre, ce n'est pas le promoteur qui fait les travaux sur la voirie publique.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : D'accord, mais on ne peut pas laisser les gens comme cela. Je veux dire, on arrive, là, à une situation qui est déjà dangereuse.

Monsieur le Maire : Monsieur REY-BÈTHBÉDER, Monsieur LANDES vous a répondu, nous n'avons...

Monsieur Philippe LANDES : Non, je viens de répondre. Je n'ai rien d'autre à rajouter à ce que je viens de vous exprimer.

Monsieur le Maire : Et bien sûr que nous prenons en compte la demande des gens. Je ne voudrais pas que nous ayons l'image, parce que vous seriez amenés à le souligner de manière très vive, et je vous en remercierais, d'ailleurs, mais je ne voudrais pas qu'il nous arrive l'image de ces ponts qui sont construits et qui ne servent à rien, parce qu'il y a parfois des lotissements qui arrivent, et peut-être que l'entrée va se décaler de quelques centimètres, de quelques centimètres ou mètres, et qui si on est en train de faire, nous, les travaux en amont avec un passage piéton ou un passage bateau qui ne se retrouverait pas en face de cela par exemple, et on aurait un aménagement non cohérent, donc, nous avons pris le parti et Monsieur LANDES vous a répondu, on attend que les travaux du lotissement soient faits, et on fait un aménagement cohérent, ensuite, sur la zone. Oui, Monsieur BERTRAND.

Monsieur Thierry BERTRAND : Juste, est-ce qu'on ne peut pas intégrer ce type de travaux dans un PUP ?

Monsieur le Maire : Madame BRUNIERA va vous répondre.

Madame Céline BRUNIERA : Complètement. On peut étudier un PUP, effectivement, pour l'intégrer si tant est que le PUP soit plus intéressant pour la Commune que de récolter la taxe d'aménagement.

Monsieur le Maire : Madame LE PAPE.

Madame Annie LE PAPE : Et le chemin de la Marnière, est-il prévu des trottoirs ?

Monsieur le Maire : Attention, Madame LE PAPE. Vous savez ce que je vais vous dire, Madame LE PAPE. C'est-à-dire que nous sommes sur la question d'un passage, mais c'est bien tenté, quand même.

Madame Annie LE PAPE : Mais comme vous ne me donnez jamais la parole, j'insiste.

Monsieur le Maire : Mais, Madame LE PAPE, je vous invite à poser vos questions orales par écrit, et nous vous y répondrons avec plaisir, mais là, nous sommes sur le sujet d'un passage bateau en face du lotissement le Bocage si je ne me trompe pas, et donc, nous resterons sur ce sujet-là pour la question. Voilà.

Question 2 posée par Monsieur Pascal VALIERE :

Monsieur le Maire : Monsieur VALIERE.

Monsieur Pascal VALIERE : Merci. Nous avons bien pris connaissance, sur le site de la Mairie, de l'information des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage route de Toulouse, en date du 21 mars, mais pourquoi n'y a-t-il pas eu cette précision sur le Saint-Lys Mag n° 40 ?

Monsieur le Maire : Madame LOUIT.

Madame Catherine LOUIT : Oui, juste pour rappel, quand même, ces travaux sont portés par le SDEHG, et les informations sur le planning d'exécution de ces travaux nous ont été communiquées après le bouclage du Mag. Donc, la demande d'arrêté de circulation a été posée pour le 3 mars, et malheureusement, le Mag était déjà distribué dans les boîtes aux lettres. Quand on le sait à l'avance, on essaie de communiquer dessus. Là, vraiment, on n'a pas eu les informations avant la sortie du Mag. Voilà.

Question 3 posée par Monsieur Pascal VALIERE :

Monsieur le Maire : Et donc, la question en lien avec celle-ci.

Monsieur Pascal VALIERE : Du coup, oui, je continue. Pouvez-vous donc informer la population sur la durée et la nature des travaux de la route de Toulouse, et comment font les piétons, par contre ?

Monsieur le Maire : C'est Monsieur SOLOMIAC qui va vous répondre.

Monsieur Pascal VALIERE : C'est un peu plus embêtant.

Monsieur Christophe SOLOMIAC : Des éléments de signalisation ont été positionnés sur l'emprise des travaux le 21 mars, donc la communication de ce qu'on vient de dire, spécifique, avait été publiée sur le site de la Ville et les réseaux sociaux ainsi que sur site par le biais de panneaux d'informations positionnés sur le trottoir le jour-même. Les travaux de terrassement permettant d'enfouir le réseau d'éclairage public ont été finalisés le 22 mars. Les travaux de réfection du trottoir sont prévus les 27, 28 et 29 mars. La circulation des piétons sur ce trottoir sera interdite pendant l'intervention et déviée, avec une signalisation et un balisage adaptés, et cette déviation se situera entre la traversée du boulevard et la rue de l'Ayguebelle.

Monsieur Pascal VALIERE : Oui, je rajoute que pour l'instant, c'est quand même très embêtant. Les piétons sont renvoyés sur la route. C'est embêtant. Il y a marqué « piétons, traversez en face », et en face, il n'y a pas de trottoir. Ça c'est embêtant.

Monsieur le Maire : On va le regarder de près, parce que là, c'est vrai que c'étaient des travaux que nous avons délibérés, importants. Justement, on les avait re-délibéré parce que le coût final était beaucoup plus important, mais...

Monsieur Pascal VALIERE : Je ne fais pas cela pour faire la polémique, c'est vraiment de la sécurité routière, avec la circulation et le trafic qu'il y a et les comportements qu'il peut y avoir aussi quand le feu est long, cela agace les gens.

Monsieur le Maire : Oui, vous avez raison, Monsieur VALIERE, si on les fait traverser ensemble... mais on va regarder cela avec les services de la collectivité, bien entendu.

Question 4 posée par Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER :

Monsieur le Maire : Et ensuite, je pense que nous passons à Monsieur REY-BÈTHBÉDER.

Monsieur Nicolas REY-BÈTHBÉDER : Oui, Monsieur le Maire, pouvez-vous faire un point d'étape sur la piste cyclable REV 8 ?

Monsieur le Maire : Monsieur JOUSSE.

Monsieur Jean-Luc JOUSSE : Oui, Monsieur le Maire. Le Département travaille à la consolidation d'un avant-projet sur la base des prescriptions techniques du REV et des contraintes locales. Des échanges sont en cours avec la Commune sur le tracé, les traversées, les liminaires, etc., dans le but d'améliorer le projet dans son ensemble. Actuellement, nous sollicitons le CD31 pour ce qui concerne le calendrier de poursuite de la concertation.

Monsieur le Maire : Donc, le sujet est en cours sur ce REV 8, puisque les communes seront consultées, puisqu'on traverse Fonsorbes, Plaisance-du-Touch en partant de Saint-Lys, donc le Département est à un bon stade de l'avant-projet. Aujourd'hui, il est en train de finaliser toutes les négociations, tous les

tracés tels qu'ils ont été déjà largement publiés et concertés, et ensuite, mettra en œuvre à échéance, je pense, début des travaux d'ici une petite année, je pense, dans les échanges du Département.

Voilà. Écoutez, nous arrivons au bout de ce Conseil Municipal. Je vous remercie de votre participation. Merci de bien vouloir signer la feuille de présence, et je vous dis à très bientôt. Prochain Conseil Municipal prévu le 6 mai. Voilà. Bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Le Maire,
Serge DEUILHÉ

Le secrétaire de séance,
Denis BUVAT

